



JOURNAL

SFPQ

JOURNAL DU SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE ET PARAPUBLIQUE DU QUÉBEC
51^e année, N°1
Avril 2013



Dossier

SOUS-TRAITANCE informatique

Québec 

3

Éditorial

4

Nouvelles
en vrac



6

Dossier :
sous-traitance informatique

10

Les effets
du 1 sur 2



11

Négociations
à la Sépaq

12

Une agence
au MTQ, pourquoi?



14

Négociateur
en classification

15

Force
publique

27

Portrait d'accréditation :
Recyc-Québec



28

La retraite
et les femmes

30

Le projet
de loi C-377

31

Baisses d'impôts
et services publics

32

Réforme
forestière

34

Réforme de la Charte
de la langue française

35

Revitalisation
du palier local

36

Comité national
des jeunes

37

Portrait
de métier

38

Accord de libre-échange
Canada-Europe

39

Mot
des régions

JOURNAL SFPQ

51^e ANNÉE, N^o1
AVRIL 2013

Le *Journal SFPQ* est l'organe officiel du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec. Il est publié trois fois par année par le Service des communications et posté gratuitement à tous les membres du Syndicat. Il est disponible sur le site Internet du SFPQ.



SFPQ
SYNDICAT DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET PARAPUBLIQUE
DU QUÉBEC

Syndicat de la fonction
publique et parapublique
du Québec
5100, boulevard des Gradins
Québec (Québec) G2J 1N4
Poste publication,
enregistrement No 40027720

(418) 623.2424
1-855 623-2424

(418) 623.6109
communication@sfpq.qc.ca
<http://www.sfpq.qc.ca>

Responsable de la publication
Nathalie Labonté
Révision des textes et
correction des épreuves
Geneviève Trudel,
Nathalie Labonté
et **France Marcoux**
Graphisme, infographie
et version Internet
Caron, Paré ass.

Impression
Transcontinental
Dépôt légal
Bibliothèque nationale
du Québec
2^e trimestre 2013

Ce numéro est tiré à
37 000 exemplaires.
Note : Dans la mesure du possible,
les textes sont féminisés. L'usage
occasionnel du masculin comme
neutre ne vise pas à exclure le
féminin, mais plutôt à alléger les
textes.

Couverture imprimée sur papier recyclé Chorus gloss

Intérieur imprimé sur papier recyclé Enviro 100



ATTAQUE CONTRE LE MODÈLE QUÉBÉCOIS

Chaque jour, notre attention se tourne vers les agissements du gouvernement québécois. Normal, me direz-vous, c'est notre employeur et le législateur qui a le plus d'impact dans nos milieux de travail. Mais pendant que nos yeux sont rivés vers la politique québécoise, le Canada change, et ce n'est pas pour le mieux! Le gouvernement de Stephen Harper a multiplié les attaques contre les valeurs québécoises au cours des derniers mois. Le dernier coup a été donné dans le budget du ministre des Finances, Jim Flaherty.



Ce budget purement idéologique à la sauce conservatrice a suscité de vives réactions au Québec. Sans prévenir, le gouvernement fédéral s'ingère dans un des champs de compétence du Québec : la formation professionnelle. Pourtant, Emploi-Québec et les partenaires pour l'emploi (regroupement d'employeurs et de syndicats) ont fait de la formation professionnelle une réussite exemplaire depuis le transfert des fonds au provincial en 1997. Or, sans consultation préalable, le gouvernement conservateur remet tout cela en cause. Il se réapproprie une partie des budgets de formation, crée la « subvention canadienne pour l'emploi » et annonce la renégociation des ententes passées. Cette provocation délibérée a suscité l'opposition vigoureuse de la société civile québécoise. Le SFPQ suivra ce dossier de très près, car cette décision pourrait avoir des impacts sur le personnel du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Attaque contre les syndicats et les petits épargnants

Comme si ce n'était pas suffisant, le gouvernement Harper a donné un coup bas aux travailleuses et travailleurs en annonçant la disparition graduelle du crédit d'impôt pour les fonds de travailleurs. Ces fonds se retrouvent principalement au Québec. Autant celui de la FTQ que celui de la CSN sont des

moteurs de l'industrie québécoise du capital de risque. Le gain supplémentaire qu'offrait le crédit d'impôt permettait aux petits épargnants d'investir davantage pour une retraite plus décente. Cette décision purement antisyndicale représente en quelque sorte une hausse d'impôts déguisée.

Saccage de l'assurance-emploi

Alors que la colère gronde, le gouvernement Harper demeure sur ses positions : pas question de modifier sa réforme de l'assurance-emploi. Le message qu'il envoie est clair : tant pis pour les travailleuses et les travailleurs saisonniers. Au cours de l'hiver, le SFPQ a participé à la création de la Coalition contre la réforme de l'assurance-emploi, qui regroupe maintenant plus de 1,2 million de syndiqués, quelque 43 000 producteurs et productrices agricoles et plus de 1300 municipalités et MRC du Québec. Nous entendons militer pour faire reculer le gouvernement sur cette réforme inhumaine. Les Québécoises et les Québécois doivent suivre de près tout ce qui se trame au fédéral. Les assauts fréquents menés par les conservateurs n'ont pas leur raison d'être. Il est clair que monsieur Harper rencontrera de plus en plus d'opposition tant et aussi longtemps qu'il s'attaquera au modèle québécois.

*Lucie Martineau
Présidente générale*

RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI !



Le 4 mars dernier, cinq organisations syndicales et les deux principales organisations de défense des droits des chômeuses et des chômeurs ont créé la Coalition québécoise contre la réforme de l'assurance-emploi. Réunissant la FTQ, la CSN, la CSQ, la CSD, le SFPQ ainsi que le MASSE et le CNC, la Coalition représentant plus de 1,2 million de personnes salariées a également dévoilé un important plan de mobilisation afin de contrer le saccage de l'assurance-emploi auquel se livre le gouvernement de Stephen Harper. Depuis, plusieurs autres syndicats et groupes se sont joints.

Toutes les forces vives du Québec doivent se mobiliser et s'allier avec les autres mouvements canadiens de contestation de la réforme afin d'obtenir un changement de cap du gouvernement. La coalition veut que le gouvernement retire sa réforme, qu'il tienne des consultations publiques sur les changements à apporter au programme d'assurance-emploi et qu'il mène des études d'impact avant de procéder.

Pour plus d'information,
consultez le www.sfpq.qc.ca.



CAMPAGNE LEVEZ LE VOILE SUR LES PARADIS FISCAUX!

Dans le cadre de cette campagne, le groupe Échec aux paradis fiscaux invite la population à envoyer un message notamment aux ministres des Finances du Québec et du Canada, Nicolas Marceau et Jim Flaherty, pour réclamer des actions plus vigoureuses à l'encontre de l'utilisation des paradis fiscaux.

Pour vous faire entendre,
visitez le site :
<http://echecparadisfiscaux.ca/>



LA FAMILLE S'AGRANDIT

La grande famille du SFPQ a accueilli en son sein de nouveaux membres. En effet, le Syndicat a signé une nouvelle entente de service avec le Syndicat des Paramédics de la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec- Section Saguenay, en mars dernier. Le SFPQ souhaite la bienvenue à tous ses nouveaux membres.



Lucie Martineau, présidente du SFPQ, et Pierre-Luc St-Jean, président du Syndicat des Paramédics de la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec- Section Saguenay, lors de la signature de l'entente de service.

COUPES À L'AIDE SOCIALE

LA MINISTRE DOIT AMÉLIORER LE SOUTIEN AUX BÉNÉFICIAIRES

Le 6 mars dernier, le SFPQ a invité le gouvernement du Québec à surseoir à sa décision de modifier certaines règles concernant l'attribution des allocations d'aide sociale. Sous prétexte d'inciter les prestataires à accéder au marché du travail, la ministre du Travail, Agnès Maltais, a annoncé des coupes à l'aide sociale de l'ordre de 20 millions \$. « La ministre fait fausse route si elle souhaite améliorer le sort des personnes les plus démunies de notre société. Cette décision aura un effet néfaste dans la lutte contre la pauvreté », déplore la présidente générale du SFPQ, Lucie Martineau.

Celle-ci a demandé à la ministre de mettre en place des politiques visant à combattre la pauvreté, et non à l'aggraver. Le gouvernement doit offrir un meilleur soutien aux bénéficiaires par l'entremise de son personnel au ministère de l'Emploi et de la Solidarité (MESS). Malheureusement, le MESS mise sur les technologies comme les visioguichets pour remplacer le personnel dans certains Centres locaux d'emploi (CLE). Il n'a plus les effectifs nécessaires pour offrir des services de proximité de qualité.

FONCTION PUBLIQUE

FIN DU GEL D'EMBAUCHE, MAIS PAS DES COMPRESSIONS

Le gel d'embauche décrété en catimini le 15 janvier 2013 par le gouvernement péquiste a pris fin officiellement le 31 mars dernier. Cette décision touchait les emplois réguliers et occasionnels à pourvoir dans les ministères et les organismes. Pourtant, le président du Conseil du trésor, Stéphane Bédard, avait indiqué publiquement à la même période qu'il souhaitait se démarquer de ses prédécesseurs en ayant recours à un nouveau modèle de gestion des effectifs plus affiné.

Le SFPQ attend toujours de voir comment le président du Conseil du trésor va se distinguer à cet égard. Afin de pallier le manque de personnel, les ministères et organismes ont toujours recours aux personnes retraitées, aux contrats de moins de 11 semaines et à la sous-traitance. Celle-ci entraîne d'ailleurs une augmentation des coûts de main-d'œuvre et crée une dépendance de l'État envers les ressources provenant du secteur privé. La politique de non-remplacement d'une personne sur deux quittant la retraite est toujours en vigueur, de même que les compressions budgétaires exigées par le ministre des Finances. Cela conduit évidemment les ministères à couper d'autres postes.

TOURNÉE DU COMITÉ NATIONAL DES JEUNES

Les trois membres du Comité national des jeunes (CNJ) organisent une tournée des régions du 10 avril au 9 mai 2013. Ils iront à la rencontre des personnes répondantes jeunes afin de les informer des développements au sein du réseau des jeunes et de prendre le pouls au palier local. De plus, les membres du CNJ clarifieront les rôles des différents paliers au sein de la structure.

Rappelons que lors du dernier Congrès en avril 2012, un nouveau poste de responsable des jeunes a été créé au palier régional. « Nous sommes très satisfaits des progrès réalisés jusqu'à maintenant et nous croyons que le réseau des jeunes grandira avec cette nouvelle structure », constate Pierre-Luc Girard membre du Comité national des jeunes.

Pour en savoir davantage sur la venue du Comité national des jeunes dans votre région, contactez votre bureau régional du SFPQ. Pour consulter les outils de la tournée : <http://www.sfpq.qc.ca/nouvelles/tournee-comite-national-des-jeunes-499/>

Photo : France Marcoux



Les membres du CNJ : Christine St-Laurent, Pierre-Luc Girard et Mélissa Côté.



Éric Lévesque
Conseiller
Services des
communications

Sous-traitance informatique LE SFPQ RÉCLAME UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Devant les perpétuels dépassements de coûts et les nombreux fiascos, le SFPQ réclame la tenue d'une enquête publique sur l'octroi des contrats gouvernementaux liés au domaine des technologies de l'information. Dans une lettre adressée au Conseil du trésor en début d'année, le Syndicat a enjoint au gouvernement d'instaurer le plus tôt possible un tel processus d'enquête publique sur la sous-traitance en informatique. Cette demande pourrait se traduire par l'ajout d'un mandat à la commission Charbonneau, qui enquête actuellement sur le secteur de la construction routière.



Photo : Nathalie Labonté

Conférence de presse du 15 janvier 2013.

« Considérant les très nombreux projets informatiques tombés à l'eau après des dépenses fara- mineuses et des échéanciers non respectés, ainsi que le manque de concurrence fréquent dans les appels d'offres, il est urgent d'enquêter sur l'octroi de ces contrats et de mettre un terme aux gaspillages de deniers publics, a indiqué Lucie Martineau, devant

plusieurs journalistes, lors d'une conférence de presse le 15 janvier dernier. Nul besoin d'attendre un dénonciateur, tous les ingrédients justifiant une enquête publique sont présents : contrats offerts de gré à gré, dépassements de coûts et mainmise de certaines entreprises sur la majorité des contrats en informatique ».

DE NOMBREUX FIASCOS

Parmi les nombreux projets informatiques qui ont connu des dérapages, citons le défunt système GIRES, devenu SAGIR. À la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), d'importants bogues du nouveau système informatique ont provoqué des délais de traitement exagérés. À cet égard, les plaintes de personnes retraitées ont fait l'objet de plusieurs reportages médiatiques. Les projets informatiques du Curateur public, celui de la Commission de la santé et de la sécurité du travail de même que celui du ministère de la Justice (annulé sans livraison d'un produit utilisable) sont d'autres exemples de projets majeurs qui engendrent des coûts élevés pour le gouvernement.

PORTRAIT DE LA SITUATION

Le gouvernement du Québec investit au total environ 2,6 milliards de dollars par année dans les technologies de l'information. L'acquisition de services professionnels en ressources informationnelles par les ministères et organismes représente plus d'un demi-milliard de dollars pour chacune des années 2010 et 2011.

Gartner, une firme de recherche spécialisée en technologies de l'information (TI), a évalué le pourcentage des dépenses en TI liées à des ressources externes à 52 % dans la fonction publique québécoise en 2008-2009. En comparaison, le pourcentage des dépenses en TI liées à des ressources externes s'est maintenu de 8 à 24 % pour les gouvernements de niveau provincial et les États dans le monde, de 2004 à 2008. Ainsi, le Québec repose beaucoup plus que d'autres administrations publiques sur des ressources externes.



Bianca Cordera
Coordonnatrice
Service de la défense
des services publics
et des relations de travail

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL SONNE L'ALARME

Les indices témoignant d'une perte de contrôle de l'État sur les dépenses en technologie de l'information se sont multipliés ces dernières années. En 2011, le vérificateur général du Québec, Renaud Lachance, mettait en lumière les coûts anormalement élevés liés aux salaires accordés aux entreprises privées par le gouvernement. Ainsi, le taux d'une ressource externe se situait entre 400 et 950 dollars par jour alors que la rémunération globale pour le personnel de la fonction publique variait de 215 à 475 dollars par jour, rapportait alors le vérificateur général.

Dans son rapport déposé à la fin novembre 2012, le vérificateur général par intérim, Michel Samson, faisait aussi état de nombreuses lacunes dans la gestion des contrats informatiques. Souvent, un même fournisseur obtenait deux contrats consécutifs. M. Samson a observé que les firmes CGI, LGS et DMR ont obtenu 65 % de la valeur totale des contrats accordés par l'Agence de revenu du Québec, le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) et la Régie des rentes du Québec. De plus, il a constaté que 45 % des contrats ont reçu une seule offre conforme et acceptable. Le CSPQ, le plus important fournisseur de contrats, reçoit en moyenne moins de deux soumissions par appel d'offres.

Deux fois plus cher

Le recours aux sous-traitants pour des travaux récurrents en informatique, comme le soutien aux usagers, coûte presque deux fois plus cher en moyenne que l'utilisation du personnel interne. C'est ce que le SFPQ a constaté en procédant à une étude comparative des coûts de main-d'œuvre interne et externe déboursés par le gouvernement pour certains contrats octroyés en 2009-2010. « Un technicien informatique de l'État coûte 69 000 \$ au sommet de l'échelle, si l'on inclut le coût de ses avantages sociaux, a calculé Louis Paré, conseiller au service de la recherche. Le même informaticien, fourni par l'entreprise privée, coûte au gouvernement de 108 000 \$ à 143 000 \$. En moyenne, le gouvernement paie 1,82 fois plus pour les techniciens de la firme externe. »

Un effectif de techniciens en baisse

L'effectif de techniciens en informatique de la fonction publique a connu une baisse de 31 % entre 2002 et 2012, passant de 1944 à 1335 employés, selon les données compilées par le SFPQ. Une cueillette de données effectuée par le Conseil du trésor a permis de recenser 8 600 personnes œuvrant dans le secteur informatique au sein de la fonction publique. De ce nombre, 37 % sont des sous-traitants. Cela représente 3 000 personnes, l'équivalent du nombre d'employés d'un organisme de la taille de la SAAQ.

La Commission de la fonction publique s'est aussi inquiétée de l'externalisation de l'expertise dans le domaine des technologies de l'information. Elle a souligné que le recours inapproprié aux sous-traitants peut constituer une menace pour l'organisation, puisqu'il est susceptible de créer une dépendance aux ressources externes à moyen ou à long terme. À cet égard, la Commission a constaté que la durée moyenne des contrats est de 140 semaines, donc de presque trois ans. S'agit-il toujours de besoins ponctuels? Pas si sûr. Est-il judicieux que des ressources externes soient embauchées pour des besoins récurrents?

Le SFPQ constate que la perte d'expertise, le manque d'effectifs et la possibilité de faire effectuer le travail à moindre coût par des ressources internes inquiètent peu le Conseil du trésor. Ce dernier a la responsabilité des orientations sur les principes ou les pratiques à favoriser en matière de gestion des ressources humaines, budgétaires, matérielles ou informationnelles. Il se concentre sur la gestion contractuelle. Lorsqu'il est question de l'expertise, les ministères et organismes incluent des clauses de transfert d'expertise aux contrats ou s'appuient sur des équipes mixtes de ressources internes et de sous-traitants pour préserver cette expertise. Ces clauses sont-elles respectées? L'expertise est-elle transférée quand la main-d'œuvre est composée à plus de 50 % de sous-traitants dans des secteurs de travail? Peut-on parler d'équipe mixte quand les ressources internes sont en nombre restreint ou qu'elles sont même complètement absentes?



Nathalie Labonté
Conseillère
Service des communications

QUE FAIT LE GOUVERNEMENT?

Le 15 janvier dernier, le président du Conseil du trésor, Stéphane Bédard, ne ferme pas la porte à la tenue d'une enquête publique sur la sous-traitance informatique, telle que le réclame le SFPQ. Le 30 janvier, le député de la Coalition Avenir Québec, Christian Dubé, demande aux membres de la Commission de l'administration publique que le vérificateur général transmette les données de son rapport sur l'informatique à l'Unité permanente anticorruption (UPAC). Ainsi, le 12 février dernier, le vérificateur général par intérim, Michel Samson, s'entretient avec Robert Lafrenière, commissaire de l'UPAC. Une séance de travail devrait réunir sous peu les deux équipes de travail pour analyser plus en détail le contenu du rapport du vérificateur général.

Au début d'avril, le gouvernement de Pauline Marois mandate la firme KPMG pour examiner les dépassements de coûts des contrats liés à la construction et au secteur informatique au cours des trois dernières années. Le mi-

nistère des Transports, la Société immobilière du Québec (SIQ), Infrastructure Québec de même que le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), un grand fournisseur de contrats en technologies de l'information (TI), passeront sous la loupe des comptables de KPMG. Le rapport comportant les constats et recommandations est attendu au plus tard le 10 juin.

Rappelons que pour répondre aux nombreuses récriminations du vérificateur général et reprendre le contrôle, le gouvernement libéral adopte en 2011 la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement. La politique-cadre qui en découle favorise le développement et le maintien des postes considérés comme stratégiques, sans tenir compte de l'aspect récurrent des postes techniques.

Cette loi crée aussi le poste de dirigeant principal de l'information pour conseiller les ministères et les organismes. Voilà maintenant dix ans que le gouvernement fédéral a mis en place un tel poste. Depuis le 9 octobre 2012, Jean-Marie Lévesque, le président-directeur général du CSPQ, occupe cette fonction. Il travaille en concertation avec 113 directeurs sectoriels de l'information et les deux dirigeants du réseau de l'information en santé et services sociaux et en éducation¹.

Le gouvernement québécois dépense des milliards en informatique, mais il n'en a pas pour son argent. Ce sont les citoyens et les services publics qui sont pénalisés. La dépendance de l'État devant ses fournisseurs est en grande partie responsable de la perte de contrôle sur les dépenses en informatique.

Des solutions

Le SFPQ souhaite présenter au président du Conseil du trésor des pistes de solutions lui permettant de poser des gestes concrets, comme l'embauche de ressources internes et la mise en place de mesures d'attraction et de rétention du personnel. Il est essentiel de recouvrer le plus rapidement possible l'expertise perdue au cours des dernières années ainsi que le contrôle des finances publiques.

Des solutions structurantes doivent être appliquées, en commençant par la levée de l'application de la réduction des effectifs dans le secteur informatique. Bref, l'embauche de fonctionnaires représente la solution la plus économique.

SIGNEZ LA PÉTITION

Afin de faire bouger les choses, le SFPQ a lancé une pétition en ligne demandant formellement au président du Conseil du trésor de tenir une enquête publique sur la sous-traitance informatique. Les membres du SFPQ et la population peuvent signer la pétition à :



http://www.avaaz.org/fr/petition/Enquete_publique_sur_les_contrats_informatique_a_u_gouvernement_du_Quebec/?kfhILdb

COMITÉ SUR LA SOUS-TRAITANCE

Lors de la dernière négociation dans la fonction publique, il a été convenu de mettre en place un comité de haut niveau réunissant tous les syndicats et les autorités gouvernementales afin d'étudier la sous-traitance. Depuis un an, les membres de ce comité ont dressé un portrait de la situation et proposé des pistes de solutions. Le rapport de travail comporte une section conjointe et une section syndicale. À aucun moment, la partie patronale n'a accepté de procéder à une analyse de comparaison des coûts internes/externes. Le 17 avril dernier, le Conseil du trésor a annoncé qu'il ne reconduirait pas ces travaux.

1. *Le Courrier parlementaire*, 30 janvier 2013

Fonction publique

LES DÉGÂTS DU « UN SUR DEUX »

Les politiques libérales des dix dernières années, particulièrement celle du non-remplacement des effectifs, ont porté un rude coup à la fonction publique. Une nouvelle étude¹ de Moktar Lamari, professeur-chercheur à l'ENAP, confirme ce diagnostic : la politique du « un sur deux » a causé beaucoup de dégâts. La perte d'expertise, le développement d'une fonction publique parallèle et l'érosion de l'attractivité de la fonction publique auprès des jeunes talents en sont peut-être les conséquences les plus néfastes.

Dès son arrivée au pouvoir, en 2003, le gouvernement libéral entreprend un vaste plan de compressions dans le secteur public. Calquée sur les façons de faire du privé, la stratégie libérale vise à restreindre les missions de l'État, tout en augmentant sa « productivité » et en ouvrant toutes grandes ses portes à la privatisation des services publics. En filigrane, un dénigrement de la fonction publique et des fonctionnaires devient un préalable idéologique à une entreprise de « dégraissage » sans précédent, et ce, alors qu'il n'existe aucune preuve de l'obésité de la fonction publique.

La manœuvre de démantèlement de la fonction publique s'opère alors de deux façons : d'une part par l'entrée massive des acteurs privés dans ce qui relevait de la mission de l'État et particulière-

ment la dispensation des services publics, d'autre part par la réduction rapide des effectifs.

La saignée

Cette saignée s'effectue grâce à des départs d'employés, dont près du quart ne sont pas des personnes retraitées. Entre 2004 et 2011, près de 40 % des fonctionnaires québécois quittent leurs fonctions. Dans cette foulée, toute une expertise disparaît. En même temps, des freins à l'embauche sont appliqués. Le gouvernement cesse d'être proactif dans le recrutement. Les concours, qui permettent aux candidates et aux candidats de voir leur nom inscrit sur une liste de déclaration d'aptitudes (LDA), perdent peu à peu de leur lustre.

Dans les années 1990, un fonctionnaire sur deux est embauché à la suite d'un concours et de son inscription sur une liste de déclaration d'aptitude. Depuis quelques années, seul un nouvel employé sur dix accède à un emploi de cette façon. Dans les faits, plus des deux tiers des jeunes universitaires ayant réussi les examens n'ont reçu, au cours de la dernière décennie, aucune proposition d'emploi. Pendant ce temps, les pratiques discrétionnaires en matière de sélection se multiplient dans les ministères et organismes.

Processus d'embauche moribond

Cette perte de crédibilité des processus d'embauche ajoutée aux compressions draconiennes effectuées dans la formation continue et le développement des compétences, ainsi qu'à l'effritement du



pouvoir d'achat des fonctionnaires, sont autant de facteurs qui poussent les jeunes vers d'autres perspectives de carrière, notamment au gouvernement fédéral.

Même si l'objectif d'abolir 20 % des postes n'a jamais été atteint (la baisse se situe globalement autour de 10 %), les effets de la politique du « 1 sur 2 » sont bien tangibles. Le recours à la sous-traitance vient pallier la baisse d'effectifs. Mais cette façon de faire accentue la perte d'expertise interne, provoque une dépendance accrue au secteur privé et une explosion des dépenses. Surfaturations, collusion, perte de contrôle sont des conséquences largement illustrées ces jours-ci dans les médias.

L'image de la fonction publique pâtit de cette situation; les jeunes diplômées et diplômés, notamment, vont mettre à profit leur talent ailleurs. La réingénierie, et particulièrement la stratégie du « un sur deux », a coûté cher non seulement aux fonctionnaires, mais à toute la société. L'étendue des dégâts reste encore à mesurer.

1. Moktar Lamari, « Réingénierie et austérité, ou comment atrophier la fonction publique québécoise », *Vie économique* 4, 2 (2012). <http://www.eve.coop/?a=167> (2013-01-03)



Maryse Rousseau
Vice-présidente
accréditations
et négociation

Négociations dans le réseau de la Sépaq

L'ENVERS DU DÉCOR

Le SFPQ a lancé les négociations pour le renouvellement des conventions collectives des quelque 2 000 employés syndiqués du réseau de la Sépaq. Pour la première fois, les personnes représentant sept accréditations de la Sépaq siègent ensemble pour négocier tous les aspects financiers. Le Syndicat et l'employeur espèrent convenir d'une entente de principe avant le début de la saison estivale. Les principaux enjeux sont la rémunération, l'assurance collective, le cheminement de carrière et les heures de travail.

Pendant les mois de mars et avril, le SFPQ a procédé à une tournée d'assemblées générales dans les différents établissements de la Sépaq pour informer et consulter le personnel. Les membres se sont notamment prononcés à 88 % sur le

déclenchement d'une grève limitée au illimitée. Les employés des 22 parcs nationaux, des 16 réserves fauniques, du Manoir Montmorency et du Parc de la Chute-Montmorency, de la Station touristique Duchesnay, du siège social, des campings Voltigeurs et Baie de Percé, de l'Auberge Port-Menier, des centres touristiques Lac Kénogami, Lac Simon, Auberge et Golf Fort-Prével, ainsi que de l'Aquarium du Québec auront peut-être à exercer des moyens de pression, si l'employeur ne montre aucun signe d'ouverture.

Statut précaire

Près de 98 % du personnel de la Sépaq détient un statut précaire. De ce nombre, environ 43 % sont des travailleuses et des travailleurs saisonniers. Bien que leur contrat de travail prévoit en général de 60 à 90 jours ouvrables, l'employeur se réserve le droit d'écourter le contrat, et ce, sans préavis. Ainsi, un garde-parc naturaliste qui s'attend à travailler 70 jours pendant la belle saison pourra, dans les faits, n'accumuler que 65 jours, si les conditions climatiques sont mauvaises et que le parc n'est pas aussi achalandé que prévu. De 3 à 5 jours de moins, cela ne représente pas beaucoup pour un employé régulier. Toutefois, chaque journée travaillée s'avère précieuse quand un employé saisonnier espère accéder à l'assurance-emploi, laquelle est devenue moins accessible depuis la réforme du gouvernement Harper en janvier 2013.

Le salaire moyen des employés de la Sépaq, tous corps d'emploi confondus, est estimé à moins de 500 \$ par semaine, soit environ 14 \$ l'heure. De plus, l'avancement d'échelon est prévu après 200 jours de travail ou trois saisons complé-

tées. Pour l'employé saisonnier, atteindre le dernier échelon de son corps d'emploi peut prendre jusqu'à 24 ans.

L'assurance collective pose également problème pour tout le personnel saisonnier. Même si l'employeur paie 50 % de la prime durant la saison estivale, il ne défraie plus rien en période de non-emploi. Par conséquent, l'employé doit assumer seul la prime, bien souvent pendant une période d'assurance-emploi.

Si la réalité du personnel saisonnier est loin d'être idéale, celle des occasionnels l'est encore moins. Les premiers sont certains d'être rappelés saison après saison, mais les 29 % d'occasionnels n'ont aucune garantie à cet effet. Finalement, les étudiants, qui sont syndiqués à la Sépaq, arrivent au troisième rang des emplois à statut précaire avec un peu plus de 25 % de l'effectif.

Au moment d'écrire ces lignes, les négociations cheminaient rondement aux tables sectorielles. Pour ce qui est de la table interaccréditations, la Sépaq a obtenu son mandat auprès du Conseil du trésor. Rappelons qu'en vertu de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, c'est le Conseil du trésor qui autorise les paramètres généraux d'une politique de rémunération et de conditions de travail d'un organisme gouvernemental.

Pour suivre cette négociation et appuyer les personnes syndiquées de la Sépaq, visitez le www.sfpq.qc.ca/ et la page Facebook « SFPQ personnel Sépaq ».



Photo : Flickr - Claude Robillard

Ministère des Transports

UNE AGENCE, POURQUOI?

Du 22 janvier au 22 février derniers, le SFPQ a organisé une tournée d'information auprès des membres qu'il représente au ministère des Transports du Québec (MTQ) et au Centre de gestion des équipements roulants (CGER). L'objectif était de partager l'information dont il dispose concernant les enjeux liés à la création d'une agence au sein du MTQ. « Nous avons réussi à faire le tour de tous les milieux de travail, en ville comme en région, rapporte Denise Boileau, la vice-présidente responsable. Les employés en général étaient contents et satisfaits des échanges. Plusieurs ont souligné en avoir appris davantage qu'auprès de leur employeur. »

Les préoccupations des membres touchaient notamment les raisons de la création d'une nouvelle structure, les avantages ou désavantages à demeurer dans la fonction publique, les droits et obligations des employés en cas de cession, les promesses faites par l'employeur, le manque d'information ainsi que les implications de la fin de la convention collective de 2015. « Les représentants politiques du SFPQ ont partagé l'ensemble de

l'information qu'ils possédaient avec les membres », estime Denise Boileau.

Une agence n'est pas la solution

Trop souvent, les gouvernements pensent trouver la solution miracle à leurs problèmes en créant des agences à l'extérieur de la fonction publique. Mais dans les faits, les

autorités se retrouvent sans moyens supplémentaires pour exercer un contrôle sur les coûts et la qualité des services rendus. La création d'agences avec des conseils d'administration est un leurre parce qu'elle nous laisse croire que la gestion sera plus neutre et plus efficace. Mais une fois les nominations faites au sein de ces conseils, il est facile de constater que l'indépendance des individus nommés est toute relative.

L'expérience du SFPQ révèle que la création de tels organismes est une façon de démanteler l'État, d'augmenter le recours à la sous-traitance, d'augmenter la tarification des services publics, de diminuer la qualité des conditions de travail du personnel et, bien évidemment, de mettre en place un conseil d'administration où seront nommés des amis du parti au pouvoir. En fait, le but ultime est d'introduire des pratiques pour livrer des services publics au (soi-disant) plus bas coût possible.



La Loi sur la fonction publique

Pourtant, la Loi sur la fonction publique est plus pertinente que jamais. Pour s'en convaincre, il suffit d'évoquer la commission Charbonneau. À cet égard, rappelons que cette loi a été mise en place afin d'assurer l'indépendance des employés devant le pouvoir politique. Elle permet également de développer l'expertise et l'efficacité au sein des ministères et organismes. Elle assure notamment l'égalité d'accès à toutes les citoyennes et à tous les citoyens aux emplois de la fonction publique, et ce, sans ingérence politique ni favoritisme.

Les problèmes du MTQ sont plutôt liés à la perte d'expertise du Ministère, à l'accroissement du recours à la sous-traitance, qui continue toujours malgré des travaux faits à l'interne à moindres coûts que s'ils étaient effectués par des sous-traitants, et au manque de contrôle et de surveillance des travaux qui en découlent. La réduction des effectifs a placé le MTQ dans une position vulnérable qui s'est accentuée avec le problème de rétention du personnel qui quitte le Ministère pour trouver de meilleures conditions dans le secteur privé.

En attente d'une décision

Le gouvernement péquiste devrait déposer sous peu un projet de loi qui balise la création de la nouvelle agence. Entre-temps, le SFPQ poursuit ses moyens d'action auprès de députés. Il a déjà fait valoir ses arguments contre la création d'une agence à l'extérieur du giron de la fonction publique auprès des ministres concernés. « Lors du dépôt du projet de loi, nous allons demander une commission parlementaire pour défendre les conditions de travail du personnel visé ainsi que les intérêts de la population », avance Denise Boileau.

PUBLICITÉ À LA RADIO ET SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le SFPQ a fait l'achat de temps d'antenne sur les ondes de plusieurs stations de radio du Québec. La publicité, diffusée du 8 au 28 avril, invite les citoyens à se questionner sur le projet de loi. Le message s'adresse à la population en général et aux décideurs. La publicité remet en question la création d'une nouvelle structure pour recouvrer l'expertise perdue au MTQ, combattre la collusion dans l'industrie de la construction et écarter le ministre du pouvoir décisionnel. Cette publicité, aussi produite en format vidéo, est accessible sur le site du SFPQ. À vous de la relayer sur les réseaux sociaux.



Hélène Rochefort
Conseillère en santé
et sécurité du travail

NOUVELLE NORME DE SANTÉ PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL

Saviez-vous qu'une première norme en santé et sécurité psychologiques a officiellement été lancée en janvier dernier? Bien que volontaire, cette norme nationale du Canada vise à promouvoir la création et le maintien d'un milieu de travail psychologiquement sain et sécuritaire.

Plus spécifiquement, cette nouvelle norme a pour objectif la détermination et l'élimination des dangers en milieu de travail qui posent un risque de dommage psychologique pour les travailleurs; l'évaluation et la maîtrise des risques en milieu de travail associés aux dangers qui ne peuvent pas être éliminés; la mise en place de structures et de pratiques qui favorisent et soutiennent la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail; la promotion d'une culture favorisant la santé et la sécurité psychologiques au travail¹.

Puisque la Loi sur la santé et la sécurité du travail du Québec ne comporte aucune disposition portant spécifiquement sur les risques psychosociaux, les inspecteurs de la CSST traitent ces dangers en vertu d'une obligation

générale, soit l'élimination à la source des dangers pour la santé et la sécurité des travailleurs. Cependant, les pouvoirs des inspecteurs sont très limités. La Loi sur les normes minimales au Québec prévoit également le droit des travailleurs à un environnement exempt de harcèlement psychologique.

Cette nouvelle norme propose une étendue beaucoup plus vaste des droits de la personne. Considérant que nous passons un tiers de notre vie au travail, il est essentiel de se sentir en sécurité, tant sur le plan psychologique que sur le plan physique.

Même si l'idéal est d'obtenir l'engagement de la direction dans un processus global et continu de la santé, ce n'est pas toujours possible. Les comités de santé et de sécurité peuvent toutefois commencer par un projet pilote touchant un volet de la santé psychologique au travail, en fonction de leurs besoins et de leurs réalités. Rappelons que les problèmes et maladies de santé mentale constituent la principale cause d'invalidité au travail.

1. CAN/CSA-Z1003-13/BNQ 9700-803/2013
Santé et sécurité psychologiques en milieu de travail – Prévention promotion et lignes directrices pour une mise en œuvre par étapes

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la norme sur le site du Bureau de normalisation du Québec (www.bnq.qc.ca).





Patrick Audy
vice-président
Classification, équité salariale
et mouvements de personnel

Fonction publique « NÉGOCIER » EN CLASSIFICATION

Peut-on parler de négociation quand nous effectuons des travaux de classification? La réponse est non. Selon la Loi sur la fonction publique, l'employeur a plein pouvoir en ce qui concerne la classification. Toutefois, les conventions collectives des fonctionnaires et des ouvriers stipulent que « l'employeur s'engage à consulter le syndicat avant l'entrée en vigueur de toute modification à la classification des emplois ». Ainsi, le Syndicat agit à titre consultatif. Il exerce le mieux possible son « pouvoir » d'influence. Mais, au final, le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) détient tous les pouvoirs en ce qui a trait à la classification.

Les représentants régionaux et les responsables locaux à la classification vous ont certainement déjà informés que des travaux de classification sont en cours dans la fonction publique. En effet, le SCT a approché le SFPQ pour effectuer des changements. Voici un exemple des recommandations formulées par le SFPQ.

Agents de secrétariat

Concernant la nouvelle classe des « agents de secrétariat », le SFPQ constate une progression salariale pour les dactylographes (218), pour les téléphonistes-réceptionnistes (276) ainsi que pour les agentes et agents de secrétariat, classe II (221-15). Ce changement s'avère positif pour les titulaires de ces corps d'emplois. D'ailleurs, le Syndicat a recommandé d'offrir une formation de mise à niveau aux téléphonistes-réceptionnistes et aux dactylographes, à la suite de leur intégration au corps d'emplois d'agents de secrétariat. Cela permettra d'accroître leurs connaissances liées aux attributions principales et habituelles de ce corps d'emplois.

Le Syndicat est toutefois préoccupé par l'inexistence d'une perspective de cheminement de carrière pour toutes les personnes qui seront intégrées à ce corps d'emplois, notamment les « agentes et agents de secrétariat, classe I ». Le SFPQ a d'ailleurs souligné au SCT que les personnes consultées sont amèrement déçues de ce manque de reconnaissance à leur endroit. En effet, la création de cette nouvelle classe ne résout pas leur absence de perspective de carrière.

Le SFPQ recommande donc de favoriser, pour les titulaires de ce corps d'emplois, un accès privilégié à un corps d'emplois de niveau technique existant ou à créer. Pour l'instant, le SCT se dit ouvert à prendre en considération cette recommandation. Le SFPQ continuera de se battre pour la création d'un nouveau corps d'emplois de niveau supérieur afin que les agentes et agents de secrétariat aient la possibilité de cheminer dans leur carrière.

CE QUE DIT LA LOI

L'article 70 de la Loi sur la fonction publique est clair : « ... aucune disposition d'une convention collective ne peut restreindre les pouvoirs d'un sous-ministre, d'un dirigeant d'organisme, du gouvernement ou du Conseil du trésor à l'égard de [...] la classification des emplois y compris la définition des conditions d'admission et la détermination du niveau des emplois en relation avec la classification. »

DERNIÈRE HEURE

Le 23 avril dernier, le Conseil du trésor a imposé les règles d'intégration concernant le corps d'emplois des agents de secrétariat (221-20). Ces règles seront applicables à compter du 23 mai 2013. Les ministères et organismes auront 120 jours à partir de cette date pour procéder à l'intégration des personnes visées. Rappelons que ces règles découlent de la sanction de la directive de classification de ce corps d'emplois, effectuée le 17 avril 2012.

FORCE PUBLIQUE

LES SERVICES PUBLICS, LE MEILLEUR DE NOUS-MÊMES



PPP:
Le dossier trouble
du CUSM

Le mépris des conservateurs

LE MÉPRIS DONT FAIT PREUVE LE GOUVERNEMENT HARPER À L'ENDROIT DE LA CLASSE MOYENNE ET DES PERSONNES PLUS VULNÉRABLES NE SEMBLE PAS AVOIR DE LIMITES. APRÈS ÊTRE PARTI EN GUERRE CONTRE LA FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE EN ABOLISSANT PLUS DE 19 000 POSTES DANS SES RANGS - FRAGILISANT AINSI LA PRESTATION DE PLUSIEURS SERVICES PUBLICS; APRÈS S'ÊTRE PRIS AUX SYNDICATS PAR L'ABOLITION DES CRÉDITS D'IMPÔT AUX FONDs DES TRAVAILLEURS ET SURTOUT, PAR L'ADOPTION DE LA LOI C-377, UNE LOI INIQUE ET INCONSTITUTIONNELLE QUI MENACE DIRECTEMENT LE DROIT D'ASSOCIATION POURTANT GARANTI PAR LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS, LE VOILÀ QUI S'ATTAQUE AUX TRAVAILLEUSES ET AUX TRAVAILLEURS À STATUT PRÉCAIRE EN SACCAGEANT LE PROGRAMME DE L'ASSURANCE-EMPLOI.

Entrées en vigueur début janvier, les modifications au Règlement de l'assurance-emploi ont été adoptées sans débat en chambre et sans aucune consultation publique. Le gouvernement n'a pas non plus cru bon de présenter d'étude sur l'impact de ces modifications. La ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada, Diane Finley, s'est contentée d'envoyer un communiqué de presse pour expliquer qu'en agissant ainsi son gouvernement, dans le cadre de son très publicisé Plan d'action économique du Canada (en 2012-2013, le fédéral a déjà dépensé plus de 83 millions de dollars en publicité!), vise à «mieux jumeler les Canadiennes et les Canadiens aux emplois disponibles». Voilà à quoi ressemble la démocratie conservatrice!

UNE RÉFORME DISCRIMINATOIRE

Bien que l'on utilise hypocritement le terme de modifications au Règlement, ce n'est rien de moins qu'une réforme sauvage qu'impose le gouvernement. Elle crée trois catégories de

NOUS SOMMES TOUS TOUCHÉS PAR CETTE RÉFORME INJUSTIFIÉE ET INJUSTIFIABLE DE L'ASSURANCE-EMPLOI QUI NE PEUT QU'ENGENDRER PLUS DE PAUVRETÉ ET D'EXCLUSION. NON SEULEMENT MENACE-T-ELLE LE TISSU SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE NOS RÉGIONS, MAIS EN PLUS, ELLE MET CARRÉMENT EN PÉRIL LE FILET DE SÉCURITÉ QUE NOUS NOUS SOMMES DONNÉS EN CAS DE COUPS DURS.

prestataires et pénalise grandement celles et ceux qui doivent avoir recours plus fréquemment à des prestations en raison de la nature de leur travail. On pense bien sûr aux travailleurs saisonniers, mais aussi à toutes celles et à tous ceux qui sont à statut précaire. Parmi eux, 36 % sont des employés des secteurs public et parapublic.

En outre, depuis le 1^{er} avril dernier, le gouvernement conservateur a remplacé les conseils arbitraux par le Tribunal de la sécurité sociale (TSS), durcissant ainsi le système d'appel. Auparavant, les personnes qui s'estimaient lésées par une décision de la Commission de l'assurance-emploi pouvaient porter leur cause en appel. Celle-ci était alors entendue par un comité tripartite composé d'un représentant des travailleurs, d'un représentant des employeurs et d'un président. Ce processus avait l'avantage d'être simple et rapide. Désormais, c'est seulement après avoir demandé un réexamen formel obligatoire, une procédure dont on ignore les délais, qu'il est possible d'interjeter appel. La décision, qui peut être prise sans la participation de l'examen complet du dossier et sans même une audience, appartient à un seul membre du TSS. On sait déjà que quatre des membres du TSS sont des candidats conservateurs défaits et que plus d'une dizaine d'autres, selon le Comité national des chômeurs, auraient des liens divers avec le Parti conservateur.

Dans ce numéro...

Mot des présidences	01	Bilan : Congrès mondial de l'Internationale des services publics : La taxe Robin des Bois fait l'unanimité	08
Entre-nous	03		
Retraite : Qu'on se le dise : le RREGOP n'est pas au bord de la faillite !	04	PPP : Le dossier trouble du CUSM	10
Amiante : Un registre central plus que nécessaire	06	Le meilleur de nous-mêmes	12



FORCE PUBLIQUE

VOLUME 5, NUMÉRO 1
PRINTEMPS 2013

Publication officielle du Secrétariat
intersyndical des services publics (SISP)
9405 Sherbrooke Est, bureau 120
Montréal (Québec) H1L 6P3

Téléphone: 514 353-8886
Télécopieur: 514 353-8887
Courriel: info@sisp-n.ca
Site internet: www.sisp.qc.net

Rédactrice en chef:
Marie-Andrée Lemay

Rédaction:
Francis Boucher, Roxane Brouzes, Mario Labbé,
Francis Lamarre, Pierre Lefebvre, Marie-Andrée
Lemay, Éric Lévesque, Claude Girard, Sylvie
Michelon, Michelle Monette, France Vigneault.

Design graphique: Cartel

Impression: Transcontinental
112 000 exemplaires (français)
7 400 exemplaires (anglais)

Dépôt légal:
Bibliothèque nationale du Québec

Photo de la page couverture: meunier / Shutterstock.com

MOT DES PRÉSIDENTES {suite}

En plus de laisser une plus grande place à l'arbitraire, ce nouveau processus risque d'allonger indûment les délais, décourageant les personnes sans-emploi de faire appel. Quant à celles dont la demande est acceptée, elles doivent aussi faire face à des délais interminables – il faut souvent plus de six semaines avant qu'un premier chèque leur parvienne – en plus d'être considérées comme des fraudeuses potentielles. On apprenait récemment que les agents de Service Canada ont des quotas de prestations à couper. Leur cible? Pas moins de 430 millions de dollars au Canada dont 120 millions de dollars au Québec seulement. Pour y arriver, ils effectuent des visites aléatoires et au besoin, espionnent les fraudeurs potentiels. Incriminer et appauvrir. Il est difficile de ne pas voir dans ces méthodes une fin bien claire: obliger les chômeuses et chômeurs à accepter n'importe quel emploi.

RESTONS MOBILISÉS!

Toutes les organisations membres du SISP se sont jointes à la Coalition québécoise contre la réforme de l'assurance-emploi. Nous sommes tous touchés par cette réforme injustifiée et injustifiable de l'assurance-emploi qui ne peut qu'engendrer plus de pauvreté et d'exclusion. Non seulement menace-t-elle le tissu social et économique de nos régions, mais en plus, elle met carrément en péril le filet de sécurité que nous nous sommes donnés en cas de coups durs. Le gouvernement Harper doit suspendre l'application de sa réforme, commander des études indépendantes sur l'impact des changements à l'assurance-emploi et tenir des consultations publiques sur la réforme. C'est tous ensemble que nous devons agir pour qu'il change de cap. Restons mobilisés!

CONCOURS D'ÉTÉ

Un polar, un CD de musique des îles, un essai, le DVD d'un classique du cinéma québécois ou une série télé, que choisir? Voilà le nœud gordien auquel vous serez confronté si vous remportez notre concours estival. Avouez qu'il y a pire!

À GAGNER

L'UN DES DEUX CHÈQUES-CADEAUX D'UNE
VALEUR DE 50\$ CHACUN
CHEZ RENAUD-BRAY.

COMMENT PARTICIPER?

EN RÉPONDANT À LA QUESTION SUIVANTE:

Quel est le titre d'une des vidéos produites
par le SISP et qui se retrouve sur sa page
Facebook?

Veuillez envoyer votre réponse d'ici le 30 septembre 2013
à l'adresse courriel suivante:

concours1@sisp-n.ca.

N'oubliez pas d'indiquer votre nom, votre adresse postale
et votre numéro de téléphone. Une seule participation par
adresse courriel par jour sera acceptée.

Le tirage aura lieu le 02 octobre 2013.



LE SAVIEZ-VOUS?

C'est en novembre 1936 que Laure Gaudreault, avec quelques-unes de ses consœurs enseignantes, fonde l'Association catholique des institutrices rurales du district d'inspection primaire de La Malbaie (ACIR). Le mouvement lancé par cette pionnière du syndicalisme enseignant prendra vite de l'ampleur: une année plus tard seulement, plus d'une dizaine d'associations de comté se joindront à la Fédération catholique des institutrices rurales du Québec (FCIR), l'ancêtre de la CSQ, dont elle est la présidente. Sa première lutte? L'obtention d'un salaire annuel de 300\$ pour les enseignantes. En 1942, après d'âpres négociations avec le premier ministre Maurice Duplessis, Laure Gaudreault obtiendra finalement gain de cause.

ENTRE-NOUS

Optimisation des services dans le réseau de la santé

L'APTS INTERPELLE RÉJEAN HÉBERT

Des travailleuses sociales épuisées. Des ergothérapeutes et des physiothérapeutes à bout de souffle. Des orthophonistes et des diététistes-nutritionnistes découragés. Tels sont les impacts de la mise en place de projets d'optimisation dans le réseau de la santé et des services sociaux. Confiés en bonne partie à la firme-conseil privée Proaction, ces projets sèment découragement et problèmes de conscience professionnelle sur leur passage. Pour le personnel impliqué, la « méthode Proaction » préconise un calcul à la minute près des services offerts à la population, des rencontres hebdomadaires pour rendre compte de statistiques et de la paperasse supplémentaire. Depuis plusieurs mois, l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) lutte pour sortir Proaction et ses outils statistiques du réseau de la santé et des services sociaux. L'APTS a d'ailleurs interpellé le ministre de nombreuses fois à cet effet. Il s'agit d'un dossier majeur pour l'organisation, qui ne « lâchera pas le morceau »...

Cafouillage et coût abusif de la sous-traitance en informatique LE SFPQ PRESSE LE CONSEIL DU TRÉSOR D'AGIR

Face aux perpétuels dépassements de coûts dans les projets informatiques, le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) réclame la tenue d'une enquête publique sur l'octroi des contrats gouvernementaux dans le domaine des technologies de l'information. Le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, Stéphane Bédard, a réagi à la demande formelle d'enquête déposée par le SFPQ en déclarant qu'il pourrait demander que le mandat de la commission Charbonneau soit élargi pour faire la lumière sur l'attribution de contrats gouvernementaux en informatique. À ce jour, aucune annonce officielle à ce sujet n'a encore été faite. Dans les dernières années, de nombreux projets informatiques au gouvernement du Québec ont connu des dépassements de coût exorbitants, des retards importants. Dans certains cas, ils sont même carrément tombés à l'eau et ont dû être complètement repris. Le gouvernement québécois dépense des milliards en informatique, mais il n'en a pas pour son argent et ce sont les citoyens et les services publics qui en font les frais. Tout comme pour l'industrie de la construction, une commission d'enquête publique est nécessaire concernant l'attribution des contrats en informatique.

Pour signer la pétition du SFPQ: avaaz.org/fr/petition/Enquete_publique_sur_les_contrats_informatique_au_gouvernement_du_Quebec

Protection des dénonciateurs : UNE PIÈCE MAÎTRESSE D'UN ÉTAT INTÈGRE POUR LE SPGQ

Dans la foulée de la commission Charbonneau¹, la protection efficace des dénonciateurs est une tâche à la quelle doit s'attaquer résolument le législateur. Pour le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), la philosophie qui doit inspirer toute législation ne doit pas être de sanctionner ceux qui ne dénoncent pas, mais au contraire d'assurer une protection telle que toute personne informée d'une situation répréhensible n'hésitera pas à la dénoncer. Le président du SPGQ, M. Richard Perron, a pu faire part des préoccupations du SPGQ en ce sens au président du Conseil du trésor, M. Stéphane Bédard. Celui-ci a reconnu, entre autres, que l'inversion du fardeau de la preuve pour les personnes dénonciatrices victimes de représailles que nous avons proposé était une avenue intéressante. Toutefois, cette approche à elle seule est loin d'être suffisante pour contrer le fléau de la corruption. Dans un rapport récent, Corruption and public services², l'Internationale des services publics souligne l'importance de mettre en place des services publics de qualité, avec des travailleurs compétents. Fragmenter, minimiser et sous-financer le secteur public engendrent des problèmes de corruption dans le domaine de la prestation de services. La démarche entreprise par l'actuel gouvernement doit viser cet objectif, car c'est la façon la plus efficace d'éliminer les situations engendrant de la corruption. Il demeure néanmoins essentiel de s'attaquer à la culture de la crainte, qui empêche trop souvent la dénonciation de situations abusives menaçant l'intégrité des services publics. Il arrive hélas fréquemment que des représailles soient exercées à l'endroit de celle ou celui qui informe les autorités de l'existence d'abus. Il faudra, par conséquent, prévoir un mécanisme garantissant que les personnes en cause ne soient pas pénalisées. Résolu à être constructif pour doter le Québec des meilleurs outils à sa disposition, le SPGQ promet de veiller au grain.

LE RÉSEAU EVB-CSQ, 20 ANS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 20 ans maintenant, le réseau des établissements verts Brundtland (EVB-CSQ) fait sa marque au Québec en défendant des valeurs d'écologie, de pacifisme, de démocratie et de solidarité. Ce réseau, initié par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) en 1993, a fleuri dans les écoles publiques de la province. Composé de plus de 1 400 établissements, en majorité d'établissements scolaires du primaire et du secondaire, le réseau s'est progressivement élargi aux autres établissements regroupant des membres de la CSQ: collèges, centres de la petite enfance, centres d'éducation des adultes, centres de formation professionnelle, immeubles à bureaux (avec RECYC-QUÉBEC), secteur de la santé, et même dans certains établissements privés, etc. Le réseau EVB-CSQ fêtera cette année ses 20 ans au cours d'un grand rassemblement à Québec les 15 et 16 mai 2013. Voilà un bel exemple de ce que le syndicalisme offre comme changement social. www.evb.csq.qc.net

¹ Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.
² Hall, David. Corruption and public services, Public Services International Research Unit, novembre 2012.



Qu'on se le dise: le RREGOP n'est pas au bord de la faillite!

PLUSIEURS RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES CONNAISSENT PRÉSENTEMENT DES DIFFICULTÉS. CEPENDANT, UNE GRANDE CONFUSION RÈGNE SUR LA NOTION DE «DÉFICIT» DES RÉGIMES DE RETRAITE. DES GROUPES ET COMMENTATEURS DE DROITE (INSTITUT ÉCONOMIQUE DE MONTRÉAL, INSTITUT FRASER, ETC.) DE MÊME QUE PLUSIEURS MÉDIAS AJOUTENT À CETTE CONFUSION EN PARLANT DE «DETTE». POUR BIEN COMPRENDRE CE QU'IL EN EST, IL NOUS SEMBLE ESSENTIEL DE CLARIFIER QUELQUES NOTIONS DE BASE.

1 – LE PASSIF D'UN RÉGIME DE RETRAITE

Le «passif brut» d'un régime de retraite représente la totalité de ses engagements envers l'ensemble des personnes participantes, cotisantes et retraitées (promesses de rente ou rentes acquises). Au RREGOP, cela inclut le «2% de rente» correspondant à la 1^{re} année de cotisation d'une personne de 20 ans, qui lui sera peut-être versé seulement dans 40 ans, et ce, durant 30 ans voire plus. Le «passif brut» contient donc les rentes promises sur une période de plusieurs décennies.

Ce qui pourrait être qualifié de «déficit» d'un régime de retraite est en réalité son «passif net». Il s'agit simplement de la différence entre les engagements et les actifs du régime. Ces actifs se trouvent dans ce que l'on appelle communément la «caisse de retraite», dans laquelle sont versées les cotisations des travailleuses et des travailleurs et de l'employeur.





2 – LES CAISSES DE RETRAITE

Contrairement à la majorité des régimes de retraite, il y a deux caisses distinctes au RREGOP: celle des personnes cotisantes et celle de l'employeur (gouvernement du Québec). Chacune de ces deux caisses assume 50% des rentes à payer à l'ensemble des personnes retraitées, actuelles et futures.

a) La caisse des personnes cotisantes au RREGOP

Il s'agit de la caisse constituée des cotisations prélevées sur les salaires et des rendements obtenus. Ce fonds est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec. Au 31 décembre 2011, cette caisse était capitalisée à environ 104,2%¹, c'est-à-dire qu'elle contenait environ 4,2% plus de fonds que requis pour payer sa part (50%) des rentes acquises par toutes les personnes participantes, actives ou retraitées.

b) La caisse du gouvernement

Il faut d'abord noter qu'entre 1973 (création du RREGOP) et 1993, le gouvernement ne mettait aucune somme dans une vraie caisse. Il se contentait de payer sa part (50%) des rentes payables chaque année. Cependant, depuis 1993, le gouvernement a constitué une vraie caisse appelée le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), dans laquelle il dépose chaque année des sommes dédiées à l'ensemble de ses régimes de retraite, dont le RREGOP. En 2012, le FARR contenait environ 58%² des fonds requis pour payer sa part (50%) des rentes acquises. Le gouvernement s'est par ailleurs engagé à atteindre un taux de capitalisation de 70% d'ici 2020.

UN DÉFICIT OU UNE DETTE?

On entend souvent dire que le gouvernement du Québec aurait une «dette» de 78 milliards de dollars³ envers l'ensemble de ses régimes de retraite. Toutefois, tel qu'expliqué au point 1, il ne s'agit pas d'une dette, mais bien d'un «passif brut», c'est-à-dire le montant représentant les engagements du gouvernement envers l'ensemble de son personnel, actuel et retraité. Pour le RREGOP en particulier, ce «passif brut» du gouvernement est d'environ 43,9 milliards⁴. Cependant, la caisse du gouvernement (appelée le FARR), contient déjà environ 25,5 milliards⁵. Ce n'est donc que l'écart entre le passif et ces sommes déjà en caisse qui reste à financer, soit environ 18,4 milliards⁶.

Contrairement à ce qu'on veut nous faire croire dans certains médias, ces 18,4 milliards ne sont pas une «dette» à rembourser demain matin! Ce terme n'a d'ailleurs pas vraiment de sens en matière de régimes de retraite. Ce serait comme considérer le montant d'une hypothèque prise sur 25 ans comme devant être remboursé en un seul versement... Ce serait aussi absurde que d'inclure dans la dette actuelle la totalité des salaires du personnel de l'État qui seront versés entre 2013 et 2083!

4 – EN CONCLUSION

La caisse des personnes cotisantes au RREGOP est l'une des seules caisses de retraite à être pleinement capitalisée. Au lieu d'être montré du doigt comme faisant subir un poids financier indu sur la population, le personnel de l'État devrait être cité en exemple pour la saine gestion de sa caisse de retraite.



Même si nous préférierions évidemment que la caisse du gouvernement soit elle aussi pleinement capitalisée, sa situation va en s'améliorant et non le contraire. Le passif net de l'ensemble des régimes de retraite du gouvernement du Québec représentait 21,8% du produit intérieur brut (PIB) en 1997-1998, alors qu'il n'était plus que de 9% du PIB en 2011-2012⁷. Autrement dit, le poids relatif des engagements du gouvernement envers ses régimes de retraite (passif net) par rapport à l'enrichissement collectif (PIB) ne va pas en augmentant, mais bien en diminuant! Est-ce cela qu'on appelle se diriger tout droit vers la faillite?

¹ Mise à jour au 31 décembre 2011 de l'évaluation actuarielle du RREGOP.

² QUÉBEC, MINISTÈRE DES FINANCES (2011-2012). États financiers consolidés du gouvernement du Québec, p. 107.

³ Ibid., p. 107.

⁴ Ibid., p. 107.

⁵ Ibid., p. 107.

⁶ Ibid., p. 107.

⁷ QUÉBEC, MINISTÈRE DES FINANCES (2011-2012). Plan budgétaire 2011-2012, Section I, p. 15.

Amiante: Un registre central plus que nécessaire

APRÈS DES ANNÉES D'ÉTUDES, LA CSST PROPOSAIT ENFIN EN DÉCEMBRE DERNIER UN RÈGLEMENT VISANT À MIEUX PROTÉGER LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS QUI EFFECTUENT DES TRAVAUX SUSCEPTIBLES D'ÉMETTRE DE LA POUSSIÈRE D'AMIANTE. BIEN QU'IL PROPOSE PLUSIEURS BONNES MESURES, CE PROJET DE RÈGLEMENT COMPORTE UNE IMPORTANTE OMISSION: LA CRÉATION D'UN REGISTRE CENTRAL QUÉBÉCOIS.

L'amiante se cache partout dans nos milieux de travail. Elle a été longtemps utilisée dans des flocages (c'est-à-dire un mélange de matériaux friables appliqués par projection) ou des calorifuges (c'est-à-dire un matériau isolant qui recouvre une installation ou un équipement afin d'empêcher une déperdition de chaleur). En plus de ces usages, on peut noter la présence d'amiante dans des revêtements bitumineux, dans des tuyaux en amiante-ciment, dans des carreaux en vinyle-amiante, dans des plaquettes de frein, et même dans certaines pâtes à modeler jadis utilisées dans les cours d'arts plastiques!

De nombreux édifices publics en contiennent. Un inventaire dressé par la Société immobilière du Québec (SIQ) répertorie 289 bâtiments lui appartenant dans lesquels on retrouve de l'amiante; on y mentionne des édifices à bureaux, des garages, des entrepôts, des palais de justice, des Conservatoires, des postes de police, des établissements de détention, etc. En 1999, un bilan

dressé par les ministères de l'Éducation et de la Santé et des Services sociaux dans les commissions scolaires faisait état de 453 bâtiments appartenant à 52 commissions scolaires où on retrouvait du flocage d'amiante à divers stades de dégradation. Ce bilan indiquait notamment que, dans plus de 2 300 locaux, le flocage présentait une dégradation avancée qui nécessitait des mesures correctives sans délai; aucun nouveau bilan n'a été dressé depuis. Ces exemples illustrent à eux seuls la nécessité de disposer d'un inventaire unique et complet de la situation.

« CONTRAIREMENT À CE QUE L'ON POURRAIT CROIRE, CE N'EST PAS LE SECTEUR DES MINES QUI EST LA PLUS GRANDE SOURCE D'EXPOSITION À L'AMIANTE. EN EFFET, CE SONT LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET, SURTOUT, CEUX AFFECTÉS AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN OU DE RÉPARATION QUI SONT LES PLUS TOUCHÉS, AVEC PRÈS DE LA MOITIÉ DES CAS DE MALADIES RELIÉES À L'AMIANTE. »

L'AMIANTOSE NE TOUCHE PAS UNIQUEMENT LES TRAVAILLEURS DES MINES

Entre 1981 et 2003, selon l'Institut national de santé publique du Québec, il y a eu 1 059 décès par cancer de la plèvre (mésothéliome) et 195 décès par amiantose (fibrose pulmonaire) au Québec. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce n'est pas le secteur des mines qui est la plus grande source d'exposition à l'amiante. En effet, ce sont les travailleuses et travailleurs du secteur de la construction et, surtout, ceux affectés aux travaux d'entretien ou de réparation qui sont les plus touchés, avec près de la moitié des cas de maladies reliées à l'amiante.

Cette situation a amené le conseil d'administration de la CSST à adopter, en décembre 2012, après de nombreuses années de discussions et d'études, un projet de règlement visant à mieux protéger les travailleuses et travailleurs qui effectuent des tâches susceptibles d'émettre de la poussière d'amiante.

LE SISP EXIGE LA MISE EN ŒUVRE D'UN REGISTRE CENTRAL QUÉBÉCOIS

Le SISP a généralement bien reçu ce projet, qui impose des nouvelles obligations d'inspection et d'information aux employeurs dont des établissements contiennent de l'amiante sous diverses formes. Un comité de travail formé de conseillères et de conseillers en santé et sécurité des organisations membres a néanmoins formulé quelques recommandations en vue de l'améliorer. Ces recommandations ont été entérinées par l'Exécutif du SISP et communiquées à la CSST au cours de la période de consultation publique.

Les recommandations du SISP touchent certains aspects techniques du projet de règlement. Elles visent notamment à clarifier les responsabilités de certains employeurs à l'égard de leurs travailleuses et travailleurs qui œuvrent dans des locaux loués, à mieux assurer l'accès des représentantes ou représentants des travailleurs au registre tenu par l'employeur, ainsi qu'à faire en sorte que les correctifs rendus nécessaires à la suite d'une inspection ou d'une vérification soient effectués dans les meilleurs délais.

Au-delà de ces demandes plus techniques, le SISP revendique aussi la création d'un registre central tenu par le ministère de la Santé et des Services sociaux et constitué à partir des registres locaux que devront tenir les employeurs chez lesquels la présence d'amiante a été confirmée. Ce registre central est une nécessité lorsque l'on considère d'une part la longue période de latence entre une exposition à l'amiante et l'apparition d'une maladie qui y est associée et, d'autre part, la mobilité professionnelle qui caractérise aujourd'hui le marché de l'emploi. En effet, la mobilité professionnelle est devenue une norme incontournable du monde de travail et touche des milliers de travailleuses et de travailleurs québécois. Aussi, il n'est pas rare qu'au cours d'une longue carrière, une personne ait été à l'emploi de plusieurs employeurs et ait été appelée à œuvrer dans différents milieux et bâtiments.

Des personnes aujourd'hui retraitées de la fonction publique, de l'éducation, de la santé et des services sociaux, reçoivent des



PAS DE PANIQUE MAIS LA PRUDENCE S'IMPOSE

La présence d'amiante ne constitue pas en soi un danger pour la santé. C'est la dégradation – naturelle ou provoquée par l'activité humaine – des matériaux en contenant qui libère dans l'air des fibres respirables. Puisque l'amiante n'est plus utilisée en construction depuis plusieurs années, ce sont les bâtiments plus anciens qui risquent d'en contenir. Les travaux d'entretien ou de réparation effectués dans ces bâtiments sont les plus susceptibles de produire de la poussière d'amiante. La réglementation en vigueur détermine les mesures de sécurité à prendre selon la catégorie de travaux établie en fonction du risque qui en découle (risque faible, modéré ou élevé). En cas de doute, adressez-vous à votre syndicat.

diagnostics de plaques pleurales, d'amiantose ou de mésothéliome et ont de la difficulté à déterminer où elles auraient pu être exposées. Un tel registre pourrait constituer une base de données précieuse pour ces personnes, tout comme pour les autorités de la santé publique dans une perspective de dépistage et de recherche.

Au moment d'écrire ces lignes, nous ignorons le sort que réservera la CSST à nos recommandations.

BILAN DU 29^e CONGRÈS DE L'ISP



BILAN DU 29^e CONGRÈS MONDIAL DE L'INTERNATIONALE DES SERVICES PUBLICS

La taxe Robin des Bois fait l'unanimité

EN NOVEMBRE DERNIER, L'INTERNATIONALE DES SERVICES PUBLICS (ISP) TENAIT SON 29^e CONGRÈS INTERNATIONAL À DURBAN, EN AFRIQUE DU SUD. LES PRÉSIDENTES DES ORGANISATIONS MEMBRES DU SECRÉTARIAT INTERSYNDICAL DES SERVICES PUBLICS (SISP), LOUISE CHABOT (CSQ), LUCIE MARTINEAU (SFPQ), CAROLLE DUBÉ (APTS) ET RICHARD PERRON (SPGQ) ÉTAIENT SUR PLACE POUR PRENDRE PART AUX ACTIVITÉS.

L'Internationale des services publics regroupe plus de 20 millions de travailleuses et de travailleurs du secteur public, représentés par 650 syndicats provenant de 148 pays. Fondée en 1907, elle a pour mission la défense et la promotion des services publics et des droits des travailleurs dans une perspective de justice sociale et de solidarité internationale. Tous les cinq ans, elle convie – aux quatre coins de la planète – des centaines de délégués syndicaux à participer à son congrès international pour réfléchir aux enjeux-clés de l'heure, tout particulièrement ceux affectant les services publics. L'objectif est d'élaborer des actions et des stratégies communes afin de garantir l'accès universel à des services publics de qualité.

«DES TRAVAILLEURS DES SERVICES PUBLICS SONT MENACÉS DE PERDRE LEURS EMPLOIS, ET CE, NON PAS PARCE QUE LEURS SERVICES NE SONT PLUS NÉCESSAIRES OU QU'ILS NE RENCONTRENT GUÈRE LEURS OBJECTIFS... CELA S'EXPLIQUE PLUTÔT, POURSUIT-IL, PAR LA SOIF DE PROFIT, LA CUPIDITÉ DES BANQUIERS ET L'INACTION DES GOUVERNEMENTS.»

- Dave Prentis, président de l'ISP

QUELQUES CONSTATS ACCABLANTS

Premier constat? Une bonne part des menaces qui pèsent aujourd'hui sur les services publics outrepassent les frontières nationales: crises financières et récession mondiale, déplacement du pouvoir économique vers les économies émergentes, délocalisation, planification fiscale agressive des multinationales, etc. Face à toutes ces attaques des actions concertées des travailleurs, à l'échelle planétaire, s'imposent.

Depuis plusieurs années, on observe en outre partout au monde une multiplication des attaques visant à affaiblir et discréditer les syndicats. Dans son discours d'ouverture, le président de l'ISP, Dave Pentris, a d'ailleurs tenu à souligner la précarité du monde du travail d'aujourd'hui: «À l'heure où nous nous rencontrons ici même, des travailleurs des services publics sont menacés de perdre leurs emplois, et ce, non pas parce que leurs services ne sont plus nécessaires ou qu'ils ne rencontrent guère leurs objectifs... Cela s'explique plutôt, poursuit-il, par la soif de profit, la cupidité des banquiers et l'inaction des gouvernements.»

Cette précarité est d'autant plus préoccupante qu'elle survient au moment où la croissance des inégalités de revenus n'a jamais été aussi manifeste à l'échelle mondiale. Le manque graduel d'équité fiscale restreignant la portée des services publics et leur accessibilité, les attaques répétées contre les programmes publics et les droits des travailleurs au profit des intérêts privés, la hausse des prix de l'alimentation, la concentration fulgurante des richesses et l'adoption par nos gouvernements de stratégies non interventionnistes au nom de l'austérité – dérèglementation, privatisation, libre échange – sont au cœur de cette sombre tendance.

À l'occasion des rencontres, l'enjeu des paradis fiscaux a été mis à l'avant-plan des préoccupations. En plénière, la capsule vidéo du SISP Paradis fiscaux: La grande arnaque a d'ailleurs été présentée aux 1 200 délégués internationaux présents. Rappelons que cette capsule mettait en lumière les stratégies d'évitement fiscal abusives déployées par certaines multinationales canadiennes pour échapper au fisc. «Les paradis fiscaux absorbent 75% des impôts et privent à terme l'État des revenus dont il a besoin pour assurer la qualité des services publics et rémunérer, à sa juste valeur, son personnel» s'est insurgée Louise Chabot, présidente de la CSQ, lors de la projection.

LA TAXE ROBIN DES BOIS: UNE INITIATIVE AU SERVICE DU BIEN COMMUN

Parmi les dizaines d'enjeux soulevés et d'actions proposées, le projet d'instauration d'une taxe internationale sur les transactions financières a particulièrement rallié les troupes. Baptisée taxe Robin des Bois, elle vise à freiner globalement la spéculation financière en prélevant une modeste taxe (0,05%) sur les transactions financières effectuées entre les banques. On estime que la taxe pourrait générer pas moins de 650 milliards de dollars par année. Cette somme irait dans un fonds destiné à combattre la pauvreté et les changements climatiques partout sur la planète.



De gauche à droite:
Richard Perron (SPGQ), Carolle Dubé (APTS), Lucie Martineau (SFQP) et Louise Chabot (CSQ)

Qu'est-ce que la taxe Robin des Bois?

C'est une toute petite taxe (0,05%) sur les transactions financières

À quoi servirait l'argent ainsi amassé?

À lutter contre la pauvreté, les inégalités et les changements climatiques, à stimuler la création d'emplois et à soutenir le financement des services publics.

Qui appuie la taxe?

En plus de l'être par des centaines de milliers de citoyens et des centaines de spécialistes de l'économie, le projet est appuyé par la France, l'Allemagne, le Japon, l'Autriche, le Royaume-Uni, la Belgique, le Parlement européen et la Commission européenne.

Combien rapporterait-elle?

On estime que cette taxe rapporterait 650 milliards \$ par année.

Précisons qu'elle ne vise que les transactions financières spéculatives (actions cotées en bourse, obligations, devises et produits dérivés) et non pas les transactions courantes des citoyens tels que les achats de biens et de services, les chèques de paie et les transactions transfrontalières. Elle épargnerait aussi les prêts interbancaires et les activités des banques centrales.

UN LARGE CONSENSUS

Lancé il y a à peine quelques années, le projet de taxe Robin des Bois a trouvé des appuis importants en très peu de temps. La France, l'Allemagne, le Japon, l'Autriche, le Royaume-Uni et la Belgique l'ont tous appuyé publiquement, de même que le Parlement européen et la Commission européenne. Plus de 350 universitaires, économistes et hommes d'affaires se sont prononcés en sa faveur dont les lauréats du prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz et Paul Krugman, de même que les investisseurs milliardaires Georges Soros et Warren Buffet. La présidente de l'APTS, Carolle Dubé, partage également cette position: «une telle taxe aurait des retombées vraiment positives pour l'ensemble des citoyens. Elle permettrait notamment de relier une partie du coût des crises financières mondiales aux acteurs qui en sont les premiers responsables, à savoir les banques et les sociétés du secteur de la finance. C'est une question de justice et d'équité.»

Les délégués se réuniront à nouveau en 2017, cette fois à Singapour. Pour en savoir davantage sur l'ISP et sur la taxe Robin des Bois consultez: world-psi.org/fr et taxerobindesbois.ca

Contrat en PPP au CUSM: chronologie d'une débâcle

LE SISP INTERPELLE LE GOUVERNEMENT DEPUIS DES ANNÉES SUR LES RISQUES ASSOCIÉS AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP). AU COURS DES DERNIÈRES SEMAINES, L'ACTUALITÉ NOUS A CONFIRMÉ QUE CES MISES EN GARDE AURAIENT DÛ ÊTRE ENTENDUES... SURVOL DU LAMENTABLE ÉCHEC DU PROJET DE MODERNISATION DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL (CUSM), UN PPP ENGAGEANT PLUS D'UN MILLIARD DE FONDS PUBLICS, ENTACHÉ DE CORRUPTION ET DE FRAUDE.

Après des mois d'enquête, l'Unité permanente anticorruption (UPAC) lançait le 27 février dernier un mandat d'arrestation contre cinq individus au cœur d'un scandale financier impliquant le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et la firme de génie-conseil SNC-Lavalin. On reproche à Pierre Duhaime, ex-P.D.G. de SNC-Lavalin et à l'un de ses ex-dirigeants, Riadh Ben Aïssa, d'avoir offert des pots de vin à l'ancien directeur général du CUSM, le Dr Arthur Porter et à son bras droit Yanai Elbaz, dans le but d'obtenir un juteux contrat de 1,3 milliard de dollars pour la construction du superhôpital universitaire anglophone de Montréal. SNC-Lavalin aurait versé aux deux hommes une somme qui totaliserait 22,5 millions de dollars. Jeremy Morris, un proche de M. Porter et ancien administrateur de Sierra Asset Management, une société d'investissement basée aux Bahamas, aurait servi d'intermédiaire pour faciliter les tractations illégales.

Les enquêteurs de l'UPAC ont pu récupérer des échanges de courriels entre les accusés faisant état d'un stratagème aussi complexe qu'illégal. On apprend notamment qu'un premier versement de 10 millions de dollars a transité des coffres de la firme SNC-Lavalin vers ceux de Sierra Asset Management seulement trois semaines après qu'elle ait obtenu le lucratif contrat de construction du CUSM. Les 5 hommes font aujourd'hui face à 24 chefs d'accusation dont ceux de fraude envers le gouvernement, de complot, d'abus de confiance et de fabrication et usage de faux.

UN CONTRAT LUCRATIF

Rappelons que le projet de modernisation du CUSM lie sous contrat le gouvernement du Québec au consortium privé Groupe immobilier santé McGill, composé des firmes SNC-Lavalin et de la compagnie britannique Innisfree Limited, dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP). Ce PPP prévoit la construction d'un hôpital et d'un hôpital pour enfants, du Centre du cancer, de l'Institut de recherche du CUSM, d'un stationnement et d'une centrale thermique. Les partenaires privés se chargent de la conception, de la construction, du financement et de l'entretien du complexe hospitalier; en retour, le gouvernement verse au consortium des paiements annuels – établis à partir d'une formule très complexe – pendant 30 ans à partir de l'ouverture (prévue en 2014).

Ami proche de l'ex-ministre de la Santé et nouveau chef du parti libéral du Québec, Philippe Couillard, le docteur Arthur Porter est nommé sans peine à la direction du CUSM en avril 2004. Nommé pour un deuxième mandat en 2008, il est appelé à piloter le projet de modernisation du CUSM, jusqu'à sa démission en décembre 2011. Aujourd'hui en cavale aux Bahamas, il nie avoir mal agi, refusant de rencontrer les enquêteurs de l'UPAC et de rentrer au pays pour faire face aux nombreux chefs d'accusation déposés contre lui. Quant à l'ex-directeur de la planification et de l'implantation du CUSM, Yanai Elbaz, responsable notamment des activités de construction du site Glen, il aurait vraisemblablement reçu en cadeau une résidence privée d'une compagnie de construction qui, en même temps, obtenait du CUSM plus de 30 contrats entre 2009 et 2012. La valeur de la résidence offerte est estimée à 1,7 million de dollars.

Depuis plusieurs années, Le SISF interpelle le gouvernement sur les risques de dérapages financiers et les nombreux manquements en matière de transparence et d'imputabilité liés aux contrats en PPP. Censé apporter des «avantages importants», le mode PPP nous est souvent présenté comme une police d'assurance qui nous garde loin des soucis. Pourtant, le Vérificateur général du Québec, Renaud Lachance, qualifiait le PPP du CUSM de non «financièrement rentable» en 2010. Par ailleurs, les détails que nous apprenons depuis dans les médias démontrent que les PPP sont loin d'être une panacée. En fait, la situation s'est dégradée à un point tel qu'elle affecte aujourd'hui l'ensemble des finances du CUSM, et ce sont les employés et les services à la population qui en font les frais.

LES CONSTATS ACCABLANTS DU RAPPORT BARON

En septembre 2012, le gouvernement mettait sur pied un comité d'experts, présidé par le Dr Michel Baron, chargé de faire de la lumière sur la situation financière désastreuse du CUSM qui ne cesse de se dégrader depuis 2009. Les constats du rapport sont troublants: au 31 mars 2013, le déficit récurrent du CUSM atteindra 61 millions de dollars au minimum. En tenant compte d'autres pertes circonstanciées, le déficit pourrait même atteindre 115 millions de dollars cette année, du jamais vu au Québec. Un montant colossal qui dépasserait la somme des déficits des 183 hôpitaux du Québec en 2012!

Du côté de la gestion, ce n'est guère plus reluisant. À plusieurs reprises, constate le comité Baron, la direction du CUSM a employé des «processus hasardeux» afin de contourner les autorisations normalement exigées de l'Agence de Montréal et du ministère de la Santé et des Services sociaux en matière de transactions immobilières. On observe aussi de «nombreuses lacunes» quant aux règles de gouvernance financière «surtout avant 2012», c'est-à-dire à l'époque où Arthur Porter dirigeait l'établissement. Par exemple, lors de la préparation de ses budgets internes, le CUSM accorde «des sommes qu'il n'a pas». Or, les cadres supérieurs qui dirigent toujours le CUSM aujourd'hui et qui «étaient en place sous la direction Porter» n'ont jamais rien fait de significatif pour arrêter le dérapage financier débutant en 2008-2009. Ainsi, en agissant de la sorte, la direction du CUSM «a sérieusement hypothéqué son grand projet de modernisation» conclut le rapport.

Placé sous une quasi-tutelle par Québec, le CUSM annonçait en février dernier des compressions de 50 millions de dollars, dont 4,4 millions, dans les laboratoires et 3,6 millions en radiologie. La direction prévoit aussi une réduction draconienne du nombre d'heures du personnel de soutien, ce qui compromet la salubrité

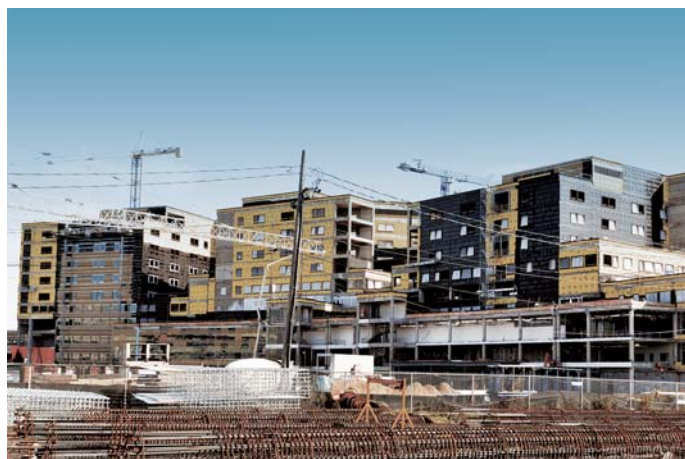


Photo: meunier / Shutterstock.com

Centre universitaire de santé McGill

CONSORTIUM RESPONSABLE
GROUPE IMMOBILIER SANTÉ MCGILL
(SNC-LAVALIN; INNISFREE LIMITED)

VALEUR DU CONTRAT
1,34 MILLIARD \$

DURÉE DU CONTRAT
30 ANS À PARTIR DE 2014

LIEU
MONTRÉAL, SUR L'ANCIEN SITE DE LA COUR
DE TRIAGE GLEN, PRÈS DE LA STATION
DE MÉTRO VENDÔME

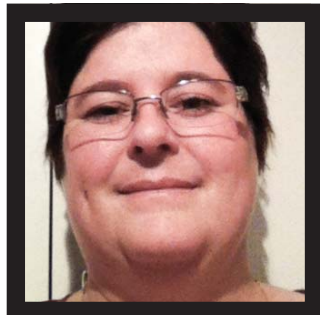
OUVERTURE PRÉVUE
2014

de l'établissement. Et comme si ce n'était pas assez, on envisage depuis mars des mises à pied. Au bout du compte, les contribuables auront non seulement payé beaucoup trop mais aussi, en retour, recevront beaucoup moins de services.

L'AVENIR DES PPP EN SANTÉ ET DANS LES AUTRES MINISTÈRES

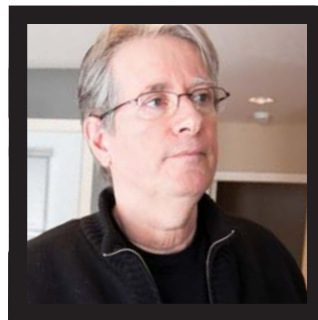
Les déboires du CUSM ont-ils contribué à faire évoluer le gouvernement sur la question des PPP? Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Réjean Hébert, a récemment affirmé qu'il renoncerait pour de bon aux PPP en santé, même s'il s'avoue être «pris avec les contrats» déjà signés par les gouvernements précédents. Selon le ministre Hébert, les PPP en santé se sont avérés «des expériences malheureuses» et «n'ont pas démontré un avantage». Le SISF espère que ce constat sera entendu par l'ensemble de la classe politique québécoise et que d'autres ministères poseront bientôt le même diagnostic.

LE MEILLEUR DE NOUS-MÊMES



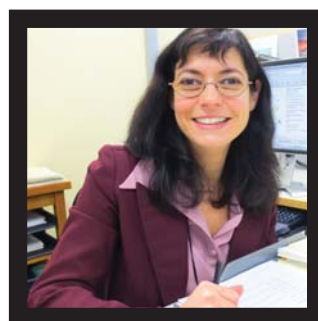
Je m'appelle Andrée Bertrand. Je suis responsable de service de garde, (RSG) en milieu familial à Gracefield (Outaouais) depuis 16 ans. Mon travail consiste à favoriser la socialisation d'enfants de zéro à cinq ans et à leur offrir un programme éducatif de qualité afin qu'ils puissent développer leur plein potentiel dans un environnement sain et sécuritaire. Il est également de ma responsabilité de leur préparer des repas et des collations nutritives. J'apprécie le fait de prendre du temps avec chaque enfant pour leur permettre de se sentir comme à la maison, de concevoir des activités qui font participer les petits, et concocter des repas nutritifs dont ils raffolent. Mon plus grand défi est de m'assurer que les activités planifiées soient adaptées aux plus jeunes comme aux plus vieux et qu'elles favorisent le développement de tous. Ce qui m'anime à mon travail, c'est de voir tous les progrès réalisés par mes petits amis au cours d'une, voire de plusieurs années et de partager la capacité d'émerveillement d'un enfant pour les plus petites choses.

Je m'appelle Denis Barbeau. Depuis 27 ans, je suis comédien à l'École nationale de police du Québec, à Nicolet. Mon travail consiste à jouer différents rôles et prendre part à des situations reflétant le plus possible la réalité du terrain avec les aspirants policiers. L'École assure la formation initiale des compétences dans les domaines de la patrouille-gendarmerie, de l'enquête et de la gestion policières. Je dois adapter le plus possible mon jeu à la réalité à laquelle les aspirants policiers auront à faire face dans leur métier. Que l'on parle d'arrestation, de violence conjugale ou de l'annonce de la mort d'un enfant à un parent, les comédiens doivent interpréter différents rôles afin de créer des situations aussi troublantes et stressantes que celles auxquelles les aspirants policiers seront confrontés. L'aspect le plus difficile de ma tâche consiste à conserver la même intensité à chacune des formations. Dans une seule journée, je peux jouer jusqu'à six fois le rôle d'un père qui apprend la mort de sa fille! Ce qui m'anime c'est de savoir que les policiers de demain auront une formation adéquate au travail et qu'ils la devront, entre autres, au jeu des comédiens de l'École nationale de police.



Je m'appelle Carine Bergeron. Je suis technicienne de laboratoire au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS). Mon travail consiste à procéder à des analyses précises et minutieuses de prélèvements effectués sur les patients de l'hôpital. Comme les résultats de mes analyses sont en lien direct avec les soins qui leur seront offerts, je dois toujours donner le meilleur de moi-même. Mon travail exige une attention de tous les instants et beaucoup de rigueur. Je traite chaque échantillon comme si c'était celui d'un membre de ma propre famille. Les aspects les plus difficiles de notre métier sont le fait que nous travaillons constamment sous pression, et souvent durant la nuit. Bien que nous œuvrions souvent dans l'ombre, nous faisons partie d'une équipe qui a à cœur la santé des patients. C'est d'ailleurs ce qui me plaît le plus dans mon métier. Lorsqu'un patient prend du mieux, je me dis qu'il y a un peu de moi là-dedans!

Je m'appelle Marie-Ève Tremblay. Je suis statisticienne professionnelle à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) depuis 12 ans. Je voulais devenir actuaire à la sortie du cégep, mais j'ai été impressionnée par les 1 000 facettes que la statistique offrait; elle est partout! J'ai alors décidé que cette branche des mathématiques me convenait et je ne l'ai jamais regretté. Quand on ne voit pas les heures passer, c'est bon signe! Mon travail est une passion pour moi. Dans une équipe multidisciplinaire, mon rôle est de proposer une méthodologie d'enquête (sondages) pour produire des estimations de la meilleure qualité possible. Par exemple, j'ai travaillé à des enquêtes sur la nutrition des petits de quatre ans, sur la satisfaction des usagers du système de santé, sur le développement des jeunes enfants, etc. Si on me demande à quoi sert mon travail, c'est certain que je n'ai pas le sentiment d'être indispensable, car je ne sauve pas de vies ni n'évite de feux! Cependant, ce sont souvent à partir des statistiques que les dirigeants orientent leurs décisions. Et je suis fière d'y participer!



Denise Désormeaux
Conseillère au service
de la gestion
des accréditations
et de la négociation

Portrait d'accréditation parapublique REGARD SUR RECYC-QUÉBEC

Le SFPQ représente les employés de la fonction publique ainsi que le personnel de plus de 35 accréditations parapubliques. Le Journal SFPQ vous présente ici les travailleuses et les travailleurs de RECYC-QUÉBEC.

Depuis 1990, RECYC-QUÉBEC tente de mobiliser le Québec autour d'une gestion novatrice et durable des matières résiduelles. Relevant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), cet organisme promeut, développe et favorise la réduction à la source, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballage, de matières ou de produits, ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

En 2010, le gouvernement du Québec déposait le projet de loi 130 qui visait, notamment, l'intégration de RECYC-QUÉBEC au MDDEP. Toutefois, l'expertise ainsi que les nombreux partenariats développés

au fil des années ont fait en sorte que RECYC-QUÉBEC est demeurée une entité indépendante et autonome.

L'organisme possède son siège social à Québec et un bureau à Montréal. Plus de soixante-dix personnes y travaillent, dont une soixantaine sont représentées par le SFPQ. L'équipe regroupe des téléphonistes-réceptionnistes, des agents vérificateurs, des techniciens en administration, des enquêteurs, des agents de recherche et de planification, des conseillers en communication, des agents de gestion financière et de vérification, des agents de développement industriel et des agents de soutien administratif.

Une caractéristique distingue les employés de RECYC-Québec : ceux-ci adhèrent entièrement aux valeurs de l'organisation et sont résolument dédiés à la cause environnementale.

Militantisme

Trois employées se sont grandement investies dans la dernière négociation pour le renouvellement de la convention collective :

Suzanne Chaloult, Johanne Richard et Sophie Lafrance. Siégeant au comité de négociation, ces représentantes du personnel ont pris part aux discussions avec les représentants de l'employeur jusqu'à l'entente de principe, survenue en novembre 2012. Les parties ont finalement procédé à la signature de la convention collective le 4 décembre dernier.

Au jour le jour, le principal défi des dirigeantes syndicales demeure la mobilisation des membres envers les différents enjeux syndicaux.

Actuellement, les employés doivent s'adapter à une nouvelle structure administrative. Toutes et tous doivent assimiler leur nouveau rôle. Sur le plan des relations de travail avec l'employeur, la situation n'est pas toujours évidente, constatent les dirigeantes syndicales, mais elles considèrent que les relations avec l'employeur sont relativement bonnes.

« Le SFPQ est un allié fort utile et nécessaire, estime Johanne Richard. Les personnes conseillères et élues de l'organisation nous offrent une aide précieuse afin de nous permettre, à titre de représentantes syndicales dans le milieu de travail, de bien défendre les droits de nos collègues de travail auprès de l'employeur. »

Signature de la convention collective

À l'arrière, Denise Desormeaux, conseillère du SFPQ, Valérie Girard, responsable du développement organisationnel, Lucie Martineau, présidente générale du SFPQ, Jeannot Richard, vice-président Innovation, et Jacques Bouchard, secrétaire général du SFPQ. À l'avant : Suzanne Chaloult et Johanne Richard, membres du comité de négociation — partie syndicale, Annie Côté, conseillère en développement organisationnelle, et Marie Tardif, responsable au Secrétariat général et services juridiques.

Photo : Nathalie Labonté



Monique Voisine
Conseillère à la condition féminine

UNE RETRAITE DÉCENTE POUR

Cette année, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, l'Intersyndicale des femmes a choisi de mettre en évidence le combat pour des retraites décentes, car des inégalités de revenus inquiétantes persistent pour la gent féminine. En 2009, le revenu moyen des femmes de 65 ans et plus représentait environ 65 % de celui des hommes.

En général, les travailleuses occupent des types d'emplois moins bien rémunérés, œuvrent plus souvent au salaire minimum, à temps partiel, dans des emplois précaires, et ce, sans bénéficier d'avantages sociaux. Même dans la fonction publique, les emplois occasionnels sont occupés par 60 % de femmes. Par ailleurs, celles-ci assument une grande part du travail non rémunéré. Elles interrompent souvent leur carrière pour s'occuper des enfants et sont davantage appelées à prendre soin de leurs proches en perte d'autonomie.

Ainsi, quand arrive le temps de la retraite, peu de femmes ont droit à une pension décente. La majorité d'entre elles ne peuvent compter sur des épargnes accumulées au cours de leur vie. Selon l'Institut de la statistique du Québec, en 2012, 33 % des Québécoises à la retraite vivaient avec un revenu de retraite annuel inférieur à 25 000 \$, alors que c'est le cas pour seulement 12 % des hommes. Toujours en 2012, selon la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), la rente moyenne versée aux hommes était de 21 100 \$, alors que les femmes recevaient 17 700 \$.

Attaques contre les régimes publics de retraite

Depuis plusieurs années, nos gouvernements, en collaboration avec le patronat, les instituts économiques de droite et certains penseurs, clament que les régimes publics de retraite ne sont pas viables à cause, notamment, du vieillissement rapide de la population. Pourtant, ce vieillissement était prévisible depuis longtemps.

À titre d'exemple, le gouvernement Harper a fait passer l'âge d'admissibilité à la Pension de la sécurité de vieillesse de 65 à 67 ans, ce qui pénalisera davantage les personnes les plus démunies. Dans la fonction publique du Québec, le régime à prestations déterminées du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ne semble pas en péril, mais la vigilance s'impose.

L'épargne individuelle : une solution miracle?

Le principal remède proposé pour envisager une retraite décente est de développer ou de consolider les mécanismes d'épargne individuelle. Les gouvernements proposent aux entreprises de mettre en place des Régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER), mais celles-ci ne seraient pas obligées d'y contribuer.

Il faudra surveiller le dépôt du rapport d'Amours en 2013. Rappelons qu'à l'automne 2011, la Régie des rentes du Québec (RRQ) a formé un comité d'experts afin de réfléchir en profondeur sur le système de retraite pour le rendre viable et performant, et pour qu'il soit adapté aux nouvelles réalités économiques et démographiques.

Avec les salaires qui stagnent, les écarts de revenus qui s'accroissent et le coût de la vie qui augmente toujours, avec les compressions à l'assurance-emploi et le niveau d'endettement des familles (140 % au Québec), comment pouvons-nous croire que l'épargne individuelle nous permettra d'accumuler suffisamment d'argent pour la retraite? Cette solution est inéquitable, voire irréaliste, pour la classe moyenne, les plus démunis et les femmes.



TOUTES LES FEMMES

À qui profite l'épargne individuelle?

L'épargne individuelle profite principalement aux riches et aux institutions financières. En effet, 10 % des contribuables les plus riches détiennent près de 50 % de tous les REER, bénéficiant ainsi de la moitié des 14 milliards de dollars d'avantages fiscaux accordés par les gouvernements. Les frais de gestion des REER sont parmi les plus élevés au monde, ce qui équivaut, au moment de la retraite, à 37 % de la valeur des montants accumulés dans les REER, au bénéfice des institutions financières.

Avec les REER ou les RVER, le risque est assumé par l'individu seul, alors qu'avec les régimes publics ou collectifs, le risque est partagé, et les employeurs doivent y contribuer.

Une solution collective : la bonification des régimes publics

Ces régimes comprennent : le Régime de rentes du Québec ou, pour le reste du Canada, le Régime de pensions du Canada (RPC), la Pension de la sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti (SRG).

Au Québec, le Régime des rentes est financé, à parts égales, par les cotisations des employeurs et celles de toutes les personnes qui exercent un emploi rémunéré. Il est indexé et offre aussi des rentes d'invalidité, de conjoint survivant (le plus souvent des femmes) et d'orphelin. Les années passées à la maison avec un enfant de moins de sept ans sont exclues du calcul de la rente et n'ont donc pas pour effet de la diminuer. Actuellement, ce régime remplace environ 25 % du salaire gagné.

Les régimes publics fonctionnent bien, mais sont nettement insuffisants. Il faut progressivement les améliorer, notamment en doublant le taux de remplacement du revenu gagné, le faisant passer de 25 à 50 %; en augmentant immédiatement le SRG; en s'opposant à toute diminution de la Pension de la sécurité de la vieillesse, qu'il s'agisse d'un relèvement de l'âge d'admissibilité ou d'une remise en question de son caractère universel; en assurant un meilleur financement des régimes complémentaires de retraite et une surveillance accrue de la RRQ.

Au nom de l'équité entre les générations et du droit des femmes à l'égalité, le SFPQ et l'Intersyndicale des femmes, de concert avec le mouvement des femmes, réclament un véritable débat public sur la sécurité du revenu à la retraite. On devra tenir compte du parcours différent des femmes sur le marché du travail; du travail gratuit qu'elles effectuent pour le bien-être de leur famille et de la communauté; du fait que l'accès à un revenu décent est une responsabilité collective et que l'ensemble de la société y gagne en fin de compte.

LES JEUNES SONT AUSSI CONCERNÉS

Les réformes envisagées par les gouvernements pénalisent également les jeunes, puisqu'ils hériteront d'un système de retraite moins généreux et supporteront une grande partie de leur vie les coûts et les risques plus élevés d'un système reposant sur l'épargne privée.

L'amélioration des régimes publics de retraite est une solution plus égalitaire fondée sur la solidarité entre les générations.

RAPPORT D'AMOURS

Le rapport du comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois (Rapport D'Amours) rendu public le 17 avril comporte 21 recommandations. La plus audacieuse souhaite la mise sur pied d'une « rente de longévité », dont bénéficieraient les personnes de 75 ans et plus. La création d'une telle rente est un pas dans la bonne direction, selon la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP).

Pour la FFQ, cela représente une amélioration du régime public et la protection des travailleuses et travailleurs contre l'insécurité économique à la retraite. Pour une personne qui aurait cotisé pendant 40 ans, cette mesure remplacerait environ 20 % du revenu de carrière après 75 ans. En revanche, la FFQ s'explique mal pourquoi le comité ne souscrit pas à une amélioration du Régime de rentes du Québec (RRQ) pour l'ensemble de la période de la retraite, comme elle le revendique depuis plusieurs années.

De son côté, le SISP est essentiellement d'accord avec les principes qui sous-tendent la rente de longévité proposée par le comité dont la participation obligatoire et égalitaire des employeurs à son financement. Toutefois, le SISP se questionne sur certaines de ses modalités, notamment l'âge avancé de la prise d'effet. Le SISP juge par ailleurs très positif le fait que le comité D'Amours reconnaisse que les régimes à prestations déterminées continuent de représenter le meilleur moyen d'assurer des revenus décents et stables à la retraite et recommande la multiplication de ce type de régimes.

Par contre, le rapport est peu loquace quant aux moyens à prendre pour inciter les employeurs à mettre en place de tels régimes. Le gouvernement entend lancer une vaste consultation sur les changements proposés par le comité d'experts à l'automne prochain.



Yvon Brault
Trésorier général

Projet de loi fédéral C-377

ATTAQUE ENVERS LES SYNDICATS ET OUTRAGE À LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION

La Chambre des communes a adopté le projet de loi C-377 le 14 mars 2012. Celui-ci modifie la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'exiger que les organisations syndicales œuvrant dans le domaine du monde du travail (juridiction provinciale) fournissent des renseignements financiers détaillés au ministre de l'Agence du revenu du Canada. Ce dernier rendra publics ces renseignements. Pourtant, cette obligation existe déjà dans le Code du travail. En effet, les organisations syndicales fournissent aux représentants de leurs membres les résultats financiers et différents rapports lors de réunions ordinaires. Les résultats financiers sont aussi présentés aux membres.

On exige comme information les noms et adresses de tous les fournisseurs pour lesquels des débours cumulatifs de 5 000 \$ et plus ont été engagés, en plus de l'objet et de la description des opérations concernées.

À cet égard, les organisations syndicales devront notamment fournir une estimation raisonnable du pourcentage du temps que les personnes visées consacrent à la conduite d'activités politiques, de lobbying et à d'autres activités non liées aux relations du travail. Les organisations seront aussi tenues de présenter un état des sommes déboursées pour des dons et des subventions ainsi que pour des activités de relations de travail, des activités de nature politique, de lobbying, de négociations collectives et des activités d'information et de formations telles que des conférences et des assemblées.

Des amendes salées

Le ministre fédéral du Revenu sera tenu de rendre publics ces renseignements, notamment en les publiant sur le site Internet de l'Agence du revenu du Canada, et ce, dans un format facilitant les recherches. L'organisation syndicale qui contreviendra à la Loi risque une amende de 1 000 \$ pour chaque jour où elle omettra de se conformer à celle-ci, jusqu'à

concurrence de 25 000 \$. Bref, contrairement aux employeurs, les syndicats devront dévoiler leur stratégie en période de négociation et fournir tous les détails de leur situation financière.

Plusieurs syndicats ont déjà indiqué qu'ils allaient contester la validité de cette loi qu'ils jugent inconstitutionnelle. Ils dénoncent le fait que ces mêmes contraintes ne sont pas imposées aux autres associations professionnelles (médecins, avocats) ni aux organisations représentant les intérêts des employeurs et du patronat, comme l'Institut économique de Montréal ou l'Institut Fraser.

Finalement, considérant les milliers de syndicats existants au Canada, le gouvernement (qui a mis fin au registre des armes à feu pour des raisons économiques) devra dépenser énormément d'argent pour traiter les informations de nature comptable exigées par la loi C-377.

Est-ce que cette loi vise vraiment la transparence ou ne vise-t-elle pas plutôt à restreindre l'action syndicale et l'influence des syndicats sur une grande échelle dans l'univers des politiques gouvernementales? Poser la question, c'est aussi y répondre. Pourtant, les tribunaux ont déjà reconnu aux syndicats le droit d'agir dans l'arène politique.



Jacques Bouchard
Secrétaire général

QUAND LES BAISSES D'IMPÔTS AUX ENTREPRISES SERVENT À AUGMENTER LES DÉFICITS PUBLICS

S'il y a un mythe économique persistant, entretenu par les politiciens et les chroniqueurs de certaines radios de droite, c'est qu'un taux faible d'imposition peut rapporter des recettes fiscales élevées. À l'origine de ce mythe, la courbe de Laffer, du nom de l'économiste Arthur Laffer, met en relation le taux d'imposition et le montant des recettes fiscales.

La courbe de Laffer démontre que même si un taux d'imposition est bas, l'État peut recevoir autant de revenus, car la pression fiscale a pour effet de réduire l'activité économique. Ainsi, en payant moins d'impôt, les entreprises devraient normalement investir davantage et stimuler l'économie. Leurs activités devraient rapporter des taxes à l'État et augmenter les revenus de ce dernier. Grâce à cette théorie, Arthur Laffer est devenu un des conseillers économiques de Ronald Reagan, qui a décrété de fortes baisses d'impôts au début des années 1980.

Une théorie trompeuse

Mais, trente ans plus tard, les faits invalident cette théorie. Les nombreuses expériences de baisses d'impôts ne se sont jamais traduites par une augmentation des recettes fiscales. Malgré tout, les partisans des baisses d'impôts pour les entreprises demeurent encore nombreux à répandre ce mythe.

Dans les faits, les baisses d'impôts n'ont servi qu'à augmenter les déficits publics. Par exemple, une étude démontre que 67 % des allègements consentis par Georges W. Bush, de 2001 à 2003, ont profité aux 20 % des plus riches (dont 15 % aux 0,1 % les plus aisés), en plus d'avoir un effet dévastateur sur les finances publiques.

Une étude du Congrès du travail du Canada (CTC) relève que le gouvernement fédéral empruntait pour permettre aux entreprises de toucher des intérêts sur les marchés financiers. En d'autres mots, les réductions d'impôts aux entreprises privées canadiennes n'ont pas facilité la création d'emplois, mais ont plutôt servi à investir sur les marchés financiers et à gonfler les salaires de leurs dirigeants.

L'étude du CTC démontre qu'entre 2001 et 2011, selon Statistique Canada, le total des réserves de liquidités de 150 sociétés privées non financières du Canada est

passé de 187 milliards \$ à 575 milliards \$. Pour l'année 2010-2011 seulement, cette augmentation se chiffre à 72 milliards \$, soit plus du double du déficit fédéral total de 33,4 milliards \$ enregistré pour la même période. Ces sommes permettraient de payer presque totalement la dette du gouvernement fédéral, qui s'élève à environ 600 milliards de dollars.

Le taux d'imposition des entreprises canadiennes n'a pas cessé de diminuer depuis 2001. De 28 %, il a été ramené à moins de 15 %. Sachant que chaque point d'impôt représente 2 milliards de dollars, il est facile d'évaluer la perte de revenus pour le gouvernement fédéral.

Alors que les partisans des baisses d'impôts aux entreprises soutiennent que les sommes ainsi épargnées sont réinvesties pour améliorer les équipements et la machinerie et contribuent à créer davantage de meilleurs emplois, cette étude démontre qu'on a simplement permis d'augmenter les liquidités des entreprises pour leur permettre de jouer sur les marchés financiers.

Dans un sens, par l'augmentation des déficits publics et les compressions dans les services publics, ce sont les contribuables canadiens qui subventionnent les entreprises canadiennes pour leur permettre de jouer à leur casino d'initiés.

Et on nous parle de juste part...

Les données mentionnées sont tirées des publications suivantes :

Le Devoir, mercredi 30 janvier 2013, portant sur l'étude du Congrès du travail intitulée « Qu'ont donné les baisses d'impôts corporatifs? »

Journal Alternatives économiques n° 309, janvier 2012.

« La courbe de Laffer dix ans après, un essai du bilan critique », Didier Uri, Bruno Theret, *Revue économique*, 1980, volume 39, n° 4.

White House Burning : The Founding Fathers, Our National Debt, and Why It Matters to You, citée dans la revue *Alternatives économiques* n° 314, juin 2012.

Nouveau régime forestier

UNE ILLUSION DE RÉFORME

Depuis plusieurs années, le SFPQ est engagé dans le débat public entourant l'adoption d'un tout nouveau régime forestier au Québec. Ce régime est entré en fonction le 1^{er} avril dernier. Selon le Syndicat, il apparaît évident que l'esprit de cette loi de 2010 est en train d'être bafoué, principalement en ce qui a trait à la planification forestière. De plus, le SFPQ se questionne sur le suivi et le contrôle réellement exercés ces jours-ci, alors que la forêt publique se remet encore des conséquences d'une mauvaise exploitation et d'une gestion déficiente. Retour sur un dossier épineux.

Rappelons qu'en 2010, le ministère des Ressources naturelles (MRN) voulait reprendre aux mains des entreprises forestières la planification forestière. Par conséquent, les techniciens forestiers et leurs collègues deviendraient responsables de ce travail. Comme cette activité était complètement nouvelle, le SFPQ prônait la mise en place, dès 2010, d'un plan d'action au sein du Ministère pour former et soutenir les employés affectés à ces nouvelles tâches. À cet effet, les représentants du MRN avaient alors assuré aux représentants syndicaux que 135 employés supplémentaires grossiraient les rangs de Forêt Québec.

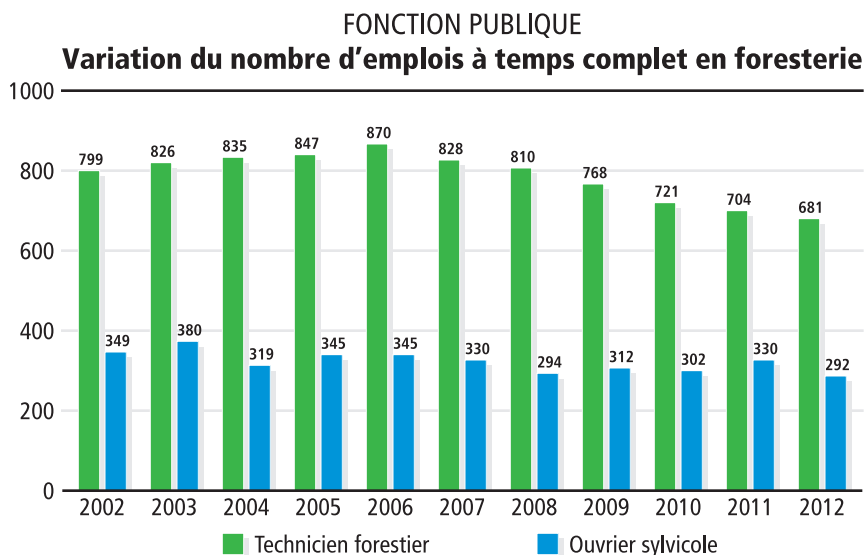
À ce jour, force est de constater que les effectifs forestiers ont diminué au MRN. Les « nouveaux employés » n'auront en fait servi qu'à amoindrir les effets de la directive de

non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

Déresponsabilisation du MRN

Par conséquent, le SFPQ poursuit ses représentations politiques. Il constate que les activités sylvicoles rapatriées au MRN dans le cadre de la réforme sont presque entièrement confiées en sous-traitance, notamment par l'intermédiaire de Rexforêt. Ce dernier agit comme le bras « opérationnel » du Ministère et redistribue à son tour des contrats aux entreprises sylvicoles qui vont effectuer des travaux en forêt.

De l'avis du Syndicat, ce recours important aux ententes de délégation de gestion du MRN vers un « partenaire » externe pose deux



problèmes majeurs. Premièrement, en procédant de la sorte, le MRN se dégage complètement de toutes responsabilités des travaux effectués sous la responsabilité de Rexforêt. Or, une entente signée l'été dernier prévoit confier l'entière responsabilité des travaux sylvicoles du Québec à Rexforêt. Par conséquent, la « reprise de contrôle » que le MRN a inscrite dans la loi de 2010 est complètement annulée par l'entente de délégation. Au final, ce sera encore des intérêts privés qui seront rois et maîtres au quotidien dans nos forêts.

Deuxièmement, le SFPQ constate que très peu de techniciens vont réellement sur le terrain suivre et contrôler les travaux sylvicoles. Malgré tous les processus de suivi et de contrôle que l'on trouve sur

papier, le manque de ressources humaines et la très importante diminution de budget dans le secteur forestier du MRN freinent la mise en œuvre de la réforme. Certains estiment qu'à peine 5 % des travaux sylvicoles sont vérifiés par le gouvernement. D'ailleurs, sans surprise, lors de ces contrôles, il n'est pas rare que les fonctionnaires relèvent des anomalies ou des interventions non réglementaires effectuées par les sous-traitants.

Ainsi, avec la directive de non-remplacement, la sous-traitance devient la seule façon pour le Ministère de remplir son obligation législative tout en respectant les consignes du Conseil du trésor. Toutefois, les Québécoises et les Québécois y perdent au change.

Lorsque surviendront des erreurs en forêt, personne n'en assumera la responsabilité, alors que la réforme forestière de 2010 voulait justement désigner le MRN comme réel responsable de la forêt publique.

En plus, des analyses du SFPQ sur les coûts des travaux sylvicoles d'échantillonnage démontrent que le recours à la sous-traitance s'avère, encore une fois, un choix plus coûteux pour l'État (de 13 à 35 % plus cher selon les corps d'emplois). Une réforme, vous avez dit?

*Avec la collaboration de
Louis Paré
Conseiller à la recherche*

Emplois comparés	SOUS-TRAITANT		Emplois équivalents FP (MRN)	FONCTION PUBLIQUE		Écarts sal. (%) (FP versus sous-traitant)	Écarts R.G (%) (FP versus sous-traitant)
	Taux horaire facturé (\$)	Salaires incluant avantages sociaux (\$)		Taux horaire (\$)	Salaires incluant avantages sociaux (RG)		
Technicien ou chargé de projet (principal)	37,57 \$	44,15 \$	Technicien en foresterie, classe principale (269-05)	28,47 \$	39,92 \$	- 13,8 %	- 9,6 %
Technicien 5 à 10 ans d'expérience	31,83 \$	37,40 \$	Technicien en foresterie, classe nominale (269-10)	21,22 \$ à 25,50 \$	29,76 \$ à 35,76 \$	- 33 % à - 20 %	- 20,5 % à - 4,4 %
Aide sylvicole		36,10 \$	Aide sylvicole (443-25)	16,88 \$	23,70 \$		- 34,4 %

FP : Fonction publique, RG : Rémunération globale

Jacques Beaumier
Conseiller
à la recherche

Réforme de la Charte de la langue française

LE FRANÇAIS, VÉRITABLE LANGUE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

L Le 12 mars dernier, le SFPQ présentait son mémoire concernant le projet de loi n° 14 modifiant la Charte de la langue française devant la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation. La présidente générale du SFPQ a exprimé la crainte que les modifications proposées par la ministre responsable, Diane De Courcy, accentuent la bilinguisation de la fonction publique québécoise. « Il faudrait plutôt revenir à l'intention de faire du français la véritable langue de travail de l'administration publique, a précisé Lucie Martineau. C'était l'objectif de l'Assemblée nationale lorsqu'elle adopta la loi 101 en 1977. »

Rappelons qu'au printemps 2008, le quotidien *Le Devoir* révèle que le gouvernement du Québec contrevient à plusieurs dispositions de la Charte de la langue française. De grands organismes de prestation de services publics s'adressent aux citoyens en anglais. C'est le cas de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) qui, en accordant un code de langue renouvelable

sur demande, correspond en anglais avec 75 % des personnes immigrantes. Il en va de même pour les entreprises établies au Québec qui communiquent en anglais avec divers ministères et organismes.

Services sur demande

Une bilinguisation s'opère en douce au sein de la fonction publique. Des travailleuses et des travailleurs de l'État dénoncent la situation linguistique vécue dans leur milieu de travail. Après la RAMQ, le SFPQ apprend que des situations semblables existent à Revenu Québec, à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et dans divers ministères et organismes. Bref, la notion de « respect des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise » que l'on retrouve dans le préambule de la Charte se transforme au fil des ans en acceptation du principe d'accorder des services en anglais sur demande.

Engagé à combattre ces dérives, le SFPQ adhère au Mouvement Montréal français, appelé de nos jours Mouvement Québec français. Au cours de l'année 2008, le Syndicat mène une enquête sommaire et participe à quelques actions. Soulignons la dénonciation des messages téléphoniques avec la mention « For service in english, press 9 » qui a amené l'administration publique à modifier sa façon de faire. Depuis 2011, le

SFPQ s'est joint au regroupement Partenaires pour un Québec français composé de la FTQ, la CSN, la CSQ, la FAE, l'UDA et le Mouvement national des Québécois. Il vise à élaborer une plateforme commune afin de contrer la bilinguisation de la société québécoise.

« Au fil de notre implication dans ce dossier, nous en sommes venus à la conclusion que les services publics devaient être livrés dans la langue officielle du Québec, soit le français », estime Lucie Martineau. Cette position a été entérinée au dernier Congrès du SFPQ en avril 2012. Il a alors été décidé de revendiquer le retour au principe du français langue commune au gouvernement du Québec, tel qu'on le retrouvait dans la Charte de la langue française. Cette mesure devrait donc être étendue aux services de la fonction publique québécoise tels que la SAAQ, la RAMQ, Revenu Québec, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, etc.

Bien entendu, le SFPQ reconnaît les exceptions de l'article 29.1 de la Charte de la langue française, les municipalités reconnues bilingues et les établissements de santé anglophones. De plus, les communications et les échanges avec l'extérieur du Québec, dans le secteur touristique par exemple, peuvent s'effectuer en anglais. Mais à ça devrait se limiter l'usage de l'anglais dans la fonction publique.

Pour en savoir davantage sur la position du SFPQ concernant le projet de loi n° 14, visitez le http://www.sfpq.qc.ca/media/publications/Memoire_Charte_langue.pdf

Vous pouvez appuyer financièrement le Mouvement Québec français et en devenir membre : www.quebecfrancais.org



Photo : Clément Allard



Jacques Bouchard
Secrétaire général

REVITALISATION DU PALIER LOCAL

À la suite des décisions du dernier Congrès visant à revitaliser le palier local, le SFPQ a mis en place un groupe de travail. Celui-ci regroupe des personnes dirigeantes de sections locales de l'ensemble du Québec, des personnes représentantes régionales et des membres de l'Exécutif national. Une première rencontre a eu lieu le 6 février dernier afin d'amorcer des travaux pour améliorer les services offerts aux membres et revitaliser la vie syndicale au sein des sections locales.



La première rencontre du groupe de travail sur la revitalisation du palier local a eu lieu le 6 février dernier à Québec.

Au cours des prochaines semaines, ce groupe préparera un plan d'action qui sera soumis pour adoption au Conseil syndical de juin 2013. Éventuellement, l'exercice pourrait mener à des modifications aux statuts du SFPQ lors du Congrès de 2016.

À titre d'information, voici quelques objectifs poursuivis :

- améliorer la vie démocratique des sections, notamment par le biais de transformations aux assemblées générales visant le partage et des débats sur les sujets d'actualité;
- assurer une meilleure communication de l'information syndicale auprès des membres;

- assurer un meilleur soutien des membres par les personnes déléguées dans les différents lieux de travail;

- relever les meilleures pratiques syndicales et les proposer aux sections.

Ces travaux permettront sans aucun doute au SFPQ d'améliorer ses pratiques démocratiques, la vie syndicale dans les divers lieux de travail et le soutien direct aux membres.

Ce groupe de travail est constitué de huit personnes dirigeantes locales : Ghislaine Laroche (région 01), Mélanie Simard (région 06), Jonathan Corbin (région 02), Jean Barrette (région 03), Nicolas Leduc-Lafantaisie (région 05), Alain Fleury (région 07), Gérard Thomas (région 08) et une personne représentant la région 04 à nommer en remplacement de la représentante qui a démissionné; de quatre personnes représentantes régionales : Mélanie Deziel, Marie-Claire Baigner, Hélène Chouinard et Nelson Carrier; de quatre membres de l'Exécutif national : Yvon Brault, Patrick Audy, Jacques Bouchard et Paul De Bellefeuille. Ce comité reçoit l'appui de Joanne Laperrière, conseillère à la recherche.

UNE SANDWICH, DEUX CONFÉRENCES

Le 2 avril dernier, la section 119 - Interministérielle a organisé un midi-conférence au Complexe scientifique de Québec. Elle a accueilli en tandem Jean-Louis Harguindeguy, ex-président du SFPQ (1973-1993), et Lucie Martineau, l'actuelle présidente générale. Le premier, avec sa mémoire légendaire, a raconté les batailles épiques qu'il a menées pour défendre les droits des membres. Par la suite, Lucie Martineau s'est projetée dans l'avenir en abordant les revendications de la prochaine négociation dans le secteur public.



Michel Houle, vice-président de la section 119, Lise Potvin, présidente de la section 119, Lucie Martineau, présidente générale du SFPQ, Jean-Louis Harguindeguy, ex-président du SFPQ.





Christine St-Laurent
Membre
Comité national des jeunes

LES JEUNES ET LE CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

Le 6 juillet 2013 marquera les quarante ans de la création du Conseil du statut de la femme. Voici une rétrospective rapide des actions menées par cet organisme et concernant particulièrement les jeunes.

À l'automne 1999, le Conseil s'est invité à la préparation du Sommet du Québec et de la jeunesse en publiant deux documents à l'intention des membres des chantiers du Sommet. Par la suite, durant l'élaboration de la politique jeunesse, le Conseil a formulé ses recommandations dans un mémoire intitulé « Pour une jeunesse en marche vers l'égalité entre les femmes et les hommes ».

Le Conseil a publié, en 2002, un portrait des femmes âgées de 15 à 29 ans : « Des nouvelles d'elles : les jeunes femmes du Québec ». Ce document a réuni des données statistiques portant sur les divers aspects de la vie des jeunes femmes d'ici à l'aube du XXI^e siècle. Puis, afin de se rapprocher davantage des jeunes et d'entretenir des relations avec la relève, le Conseil a mis sur pied un groupe de travail composé à la fois de jeunes hommes et de jeunes femmes. Il a aussi organisé des groupes de discussion avec des élèves du secondaire, des célestiens et célestiennes, des universitaires et de jeunes travailleuses et travailleurs. Le Conseil a mené plus d'un sondage sur son site Internet et y a même développé une section jeunesse.

Des capsules vidéo

Toujours dans le souci de communiquer au plus grand nombre les enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes, la production d'une série de capsules vidéo a été amorcée au début de l'année 2012. Diffusée dans le webzine *Gazette des femmes* (Gazettedesfemmes.ca) ainsi que sur le site Web du Conseil du statut de la femme, cette série intitulée *D'elles à nous* rappelle l'histoire des Québécoises. Ce qui apparaît aujourd'hui à beaucoup de jeunes femmes comme des

droits acquis est en fait le fruit de la lutte de femmes engagées. Le concept consiste en un entretien de quelques minutes entre une citoyenne engagée, qui a contribué à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes, et une jeune femme connue du grand public. Ces conversations intergénérationnelles ont porté sur l'accès aux congés de maternité et parentaux, sur la lutte menée contre les publicités sexistes et sur la planification des naissances.

Rappelons que le droit à l'avortement est précieux et fragile, même après 25 ans de reconnaissance officielle au Québec. Pour aider les plus jeunes à comprendre ce qui motive les Québécoises à lutter encore pour conserver ce droit et rendre pleinement accessible le libre choix, le Conseil a publié, en 2013, une brochure qui retrace les luttes menées pour la planification des naissances et la reconnaissance du droit à l'avortement au Québec et qui explique les enjeux et les mythes entourant l'avortement.

Finalement, dans un contexte de modernisation du rôle de l'État et de restructurations majeures sur le plan économique, l'État détient encore, selon le Conseil, une mission prioritaire et essentielle dans la création d'un environnement favorable à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Éric Lévesque
Conseiller
Service des communications

Portrait de métier des services publics

COMÉDIEN À L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE

Le Journal SFPQ poursuit sa série de portrait de métiers, rattachés aux services publics. Par cette initiative, le SFPQ espère valoriser et démystifier les emplois de ses membres, en mettant en lumière l'importance de leur rôle au sein de la société.

TOC TOC TOC! On cogne à la porte. Dans un petit appartement, un homme laisse entrer deux jeunes policiers, qui lui demandent immédiatement de s'asseoir. Les nouvelles sont mauvaises. « J'ai le regret de vous annoncer la mort de votre fille », lance un des policiers. Dans la cuisine, l'atmosphère est

tendue. La discussion est parsemée de lourds silences. Les deux jeunes agents répondent, tant bien que mal, aux questions insistantes du père dont la jeune fille s'est enlevé la vie dans des circonstances nébuleuses. Le père est sur point d'éclater en sanglots, il fait part de son désarroi aux deux jeunes agents qui semblent dépourvus. Heureusement, il n'y a rien de vrai dans cette triste histoire.

Même si les électroménagers, les meubles et la voiture de police sont réels, toute la scène n'est que fiction. Il s'agit d'une simulation dans des locaux de l'École nationale de police du Québec (ÉNPQ) à Nicolet. Les agents sont étudiants et le père attristé est en fait Denis Barbeau, comédien depuis plus de 25

ans à l'ÉNPQ. « Notre jeu, c'est action-réaction, explique-t-il. Je dois être le plus près possible de la réalité. Les aspirants policiers sont confrontés au silence et aux questionnements multiples d'un homme déchiré par la mort de sa fille. »

On retrouve une trentaine de comédiens et de comédiennes représentées par le SFPQ à l'ÉNPQ. Ils travaillent tous sur une base plus ou moins régulière au gré des cohortes d'aspirants policiers et policières. Chaque simulation est enregistrée à l'aide de caméras. Des instructeurs visionnent ensuite avec les aspirants leur performance et prodiguent des conseils pour éviter certaines erreurs. Les situations sont variées et peuvent engendrer un certain niveau de stress pour les comédiens. Lorsqu'il est question de violence conjugale par exemple ou encore d'arrestation plus musclée, en aucun temps la sécurité des comédiens n'est compromise.

Une des difficultés est d'avoir une constance dans le jeu. Par exemple, cette scène du père qui apprend la mort de sa fille devra être jouée plusieurs fois par le comédien avec différentes personnes aspirantes. « En tant que comédien tu dois conserver la même intensité pour chacune des improvisations. On ne peut se mettre à pleurer avec un groupe, tout casser avec l'autre et être impassible avec le dernier », explique monsieur Barbeau.

Visionnez la vidéo : 
<http://www.sfpq.qc.ca/photos-videos/videos/567>

Denis Barbeau, comédien, en action auprès de deux aspirants policiers à Nicolet.

Johanne Gagnon
Coordonnatrice
Service de la mobilisation
et de la formation

LES DANGERS DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET L'UNION EUROPÉENNE

Le 29 janvier dernier, des membres du SFPQ ont manifesté à Montréal pour dénoncer les dangers de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne. Les gouvernements du Canada et du Québec envisagent ainsi de libéraliser des domaines de compétences, tant provinciales que municipales, à la dynamique du « libre marché », ouvrant ainsi la porte aux intérêts des grands investisseurs privés européens.

Déjà, le 8 décembre 2011, le SFPQ avait fait part de ses inquiétudes face à ce vaste projet. À cette occasion, en appui au Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), le SFPQ avait participé à une manifestation devant le Parlement. Un cheval de bois, haut de cinq mètres, y symbolisait l'AECG comme un véritable cheval de Troie.

Accord préoccupant

Selon le RQIC, cet accord économique entre le Canada et l'Union européenne est l'accord le plus ambitieux et le plus préoccupant jamais négocié par le Canada. D'une part, cet accord est discuté en secret; seules quelques bribes peuvent être captées ici et là. La population n'est aucunement au courant de ce qui se trame. D'autre part, le RQIC, ayant eu sous la main des documents confidentiels, constate une menace envers la souveraineté de nos gouvernements.

L'AECG ouvre la porte notamment à la privatisation des services publics; à la privatisation de la gestion de l'eau; à la présence de l'investissement privé et des droits des multinationales sur les lois locales. De grandes entreprises pourraient, entre autres, poursuivre un gouvernement pour toute politique environnementale ou de développement local pouvant restreindre leurs profits. Ce n'est pas tout! L'AECG pourrait signifier aussi l'augmentation du



coût des médicaments par un retard dans l'accès de la population à des médicaments génériques; la privatisation de certaines branches d'activités d'Hydro-Québec; la modification du système agricole de gestion de l'offre; un affaiblissement des protections de la culture.

L'objectif premier de l'AECG n'est pas la création d'emplois, ni réellement le plus grand accès au marché européen. L'AECG vise essentiellement à attirer les capitaux étrangers ici, chez nous, et à donner aux puissantes multinationales européennes le libre accès à nos ressources.

Pour en savoir davantage sur cet accord, visitez le site internet du RQIC <http://rqic.alternatives.ca>.



Manifestation du 29 janvier dernier à Montréal.



MANIFESTATIONS CONTRE LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI



Photo : Michel Giroux

Le 4 mars dernier, le SFPQ s'est joint à la Coalition québécoise contre la réforme de l'assurance-emploi. Depuis, plusieurs manifestations ont eu lieu aux quatre coins de la province. Elles visent à perturber la quiétude de députés conservateurs qui continuent, contre vents et marées, à défendre le saccage de l'assurance-emploi au lieu de faire résonner à Ottawa le consensus québécois qui s'élève contre cette réforme.

Visite impromptue d'une centaine de personnes le 9 avril dans les bureaux de Service Canada au complexe Guy-Favreau à Montréal.



Photo : Charles Bilodeau

Le 8 avril, quelque 400 personnes ont marché à Percé pour dénoncer le saccage de l'assurance-emploi.



Le 18 mars, environ 80 personnes provenant de groupes sociaux et de syndicats ont manifesté devant les bureaux de Services Canada à Joliette.

Québec — Chaudière-Appalaches

HOMMAGE AU MILITANTISME

Profitant de l'Assemblée régionale du 6 décembre 2012, l'équipe régionale a souligné la militance et l'implication syndicale de dix personnes dirigeantes qui ont quitté pour la retraite : René Carrier, section 109 – Transports – Pierre-Bertrand (32 ans), Ghislain Plante, section 109 – Transports –



Pierre-Bertrand (27 ans), Gaétan Lavoie, section 112 – Justice – Interministérielle (5 ans), Réjean Vigneault, section 118 – Affaires municipales et habitation (27 ans), Jacques Bélanger, section 119 – Interministérielle (30 ans), Jocelyne Savard, section 122 – MESS (13 ans), Danielle Gagné, section 127 – Colline parlementaire (25 ans), Lise Fiset, section 127 – Colline parlementaire (32 ans), Serge Glode, section 133 – Ressources naturelles et Faune (4 ans), Michel Côté, section 139 – Portneuf (20 ans).

Lors de la soirée, Michel Jadot s'est joint au groupe ainsi que Jean-Louis Harguindeguy, ex-président du SFPQ de 1973 à 1993. Ce dernier s'est adressé aux militantes et militants pour parler de ses batailles syndicales.

Consoeurs et confrères, encore merci de votre implication. Bonne chance dans vos nouveaux projets!

Steve Dorval
Président régional

Abonnement aux publications du SFPQ

Sélectionner les publications pour lesquelles vous désirez recevoir une alerte courriel.

Ainsi, le Service des communications vous transmettra un WebExpress lors de la mise en ligne des publications qui vous intéressent spécifiquement.

Voici vos choix :

- Communiqués de presse
- Journal SFPQ
- Bulletin SFPQ Express
- Juste pour nous (membres Revenu Québec)
- Bulletin des membres SFPQ de la Sépaq
- Toutes les publications

Pour vous abonner :

www.sfpq.qc.ca/abonnement

Déjà abonné?

Afin de continuer à recevoir le WebExpress, vous devez absolument procéder à une sélection et donc vous réabonner.

